
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Douzième séance – Mercredi 15 septembre 2010, à 17 h

Présidence de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Pierre Maudet*, vice-président, *M. Manuel Tornare*, conseiller administratif, *M. Alain de Kalbermatten*, *M^{mes} Chantal Perret-Gentil* et *Andrienne Soutter*.

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *MM. Patrice Mugny* et *Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 3 septembre 2010, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 14 septembre, mercredi 15 septembre et lundi 27 septembre 2010, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 août 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 998 280 francs au titre de subvention d'investissement à l'association Cave 12 afin qu'elle réalise des travaux de rénovation du local sis au 4, rue de la Prairie, à l'École d'ingénieurs de Genève, en vue de son installation dans ces lieux (PR-728 A/B)¹.*Suite du premier débat*

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je me suis déjà exprimé hier au sujet de la proposition PR-728 en tant que rapporteur de minorité. Ce soir, j'aimerais dire que nous souhaitons vraiment que le Conseil administratif analyse la situation de beaucoup plus près qu'il ne l'a fait jusqu'à présent, car il y a vraiment vice de forme dans cette affaire.

D'abord, l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) n'est pas respecté. Ensuite, on vendra dans ce local des boissons alcoolisées. Enfin, nous ne connaissons pas l'accord établi avec l'association Cave 12. Bref! Nous avons vraiment l'impression d'être dans une république bananière où l'on s'arrange entre soi, sans respecter les procédures en vigueur. Or, les autorités – qu'elles soient communales ou cantonales – ont le devoir de montrer l'exemple. Elles ne peuvent pas exiger des citoyens ce qu'elles refusent de faire ou d'appliquer elles-

¹Rapports, 1430.

mêmes. Pour ma part, j'estime que ce projet a été mal emmanché et que les propositions qui nous sont faites dans ce cadre sont tout à fait insatisfaisantes.

Une séance d'information a été organisée in extremis, à la va-vite, pour essayer de convaincre les citoyens du bien-fondé du projet. Or, nous avons appris qu'une pétition d'opposition circule actuellement, ce qui démontre que la population – que nous représentons – n'est pas contente de la manière dont le Conseil administratif gère cette affaire. Les démocrates-chrétiens et les autres partis de l'Entente refuseront de cautionner cette politique-là.

M. Jacques Finet (DC). Madame la présidente, je vous prie de communiquer à la sympathique passionaria de la culture alternative qui a fait un plaidoyer très émouvant, hier soir, que l'AIMP doit être appliqué. En effet, il est évident que, dans le cas d'un investissement financé à plus de 50% par une collectivité publique – ce qui est le cas ici – la loi doit être respectée! Il n'est donc pas question que les travaux de rénovation du local destiné à l'association Cave 12 soient lancés sans appel d'offres.

M. Thierry Piguet (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, il est vrai que la proposition PR-728 du Conseil administratif n'est pas bonne. Mais l'objectif poursuivi, lui, est bon! Nous devons montrer notre volonté d'attribuer des locaux à la culture, qui en manque cruellement; dans le cas présent, le fait d'en avoir trouvé un est déjà un élément positif. Nous reparlerons de l'état du lieu, mais il faut saluer la mise à disposition, en partenariat avec le Canton, de ce hangar à vélos aussi désaffecté que vétuste sous l'esplanade de la Haute Ecole du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA).

Autre initiative bienvenue, le souci d'associer le partenaire artistique – à savoir Cave 12 – au projet. Trop souvent, nous imaginons l'avenir d'un lieu culturel sans consulter ses futurs utilisateurs, qui devraient pourtant être nos partenaires principaux dans la réflexion. Or, ce sont eux qui peuvent nous signaler les manques d'un local au point de vue technique, technologique ou scénique.

Il s'agit donc d'un bon projet, puisque la nouvelle salle de Cave 12 pourra accueillir près de 200 personnes une centaine de fois par année – pour autant que cette finalité devienne effective! Mais c'est une mauvaise proposition, mal construite. Notre partenaire cantonal veut tout et n'offre rien! Je laisserai mes collègues de l'autre bord rappeler à leur magistrat M. Mark Muller que cela fait bien cinq ans qu'il s'enorgueillit de vouloir faire quelque chose pour la culture... Mais, à part attribuer des locaux dont il fait payer la rénovation par d'autres, je ne vois pas vraiment quel est l'apport culturel de son action!

Ici, il offre une salle... Certes, mais dans quel état de vétusté et d'insalubrité! On parle même d'infiltrations depuis la terrasse! Et pourquoi pas des carbonatations au niveau des murs? Une fois de plus, l'Etat a trouvé un cochon payeur: la Ville. La rénovation de la salle destinée à Cave 12 devrait coûter 1 million de francs, pour une attribution qui courra sur vingt ans. Et après? L'Etat n'a même pas la volonté ou le culot de donner ce lieu pour la durée habituelle, qui est de nonante-neuf ans. Comme il ne sait pas quoi en faire et ne veut pas que cela lui coûte cher, il propose de le céder pour vingt ans – après, il en aura peut-être besoin – contre une rénovation qui se montera à 1 million de francs, voire plus. Si l'Etat refuse d'être le maître d'ouvrage dans ce projet – alors qu'il est propriétaire du lieu – c'est parce qu'il sait très bien que, en cas de dépassement de crédit, c'est lui qui devrait le payer!

Au Canton, on a bien envie de soutenir la culture, de construire pour la culture, d'offrir des lieux pour la culture, d'imaginer de nouvelles lois pour la culture... Mais payer, non! Les communes n'ont qu'à passer à la caisse! C'est ce que l'on appelle l'effet de subsidiarité: dans ce genre de cas, l'Etat refile au niveau inférieur – les communes – ce qu'il refuse de financer.

Ce soir, nous voterons un marché de dupes! Néanmoins, nous accepterons d'entrer en considération et de voter le crédit demandé dans l'arrêté de la proposition PR-728, car le projet lui-même est bon, bien que mal ficelé. Il nous semble que les architectes qui ont planché dessus en collaboration avec les futurs utilisateurs du local ont pris la mesure des possibilités offertes par cette salle... (*La plupart des conseillers municipaux bavardent.*) Tout le monde s'en fout, mais ça ne fait rien... On pourrait faire de la musique électronique du style Cave 12 dans cette enceinte que cela ne gênerait personne!

La présidente. Poursuivez, Monsieur Piguet! En tous les cas, au bureau, nous vous écoutons attentivement. Mesdames et Messieurs, merci d'écouter l'intervenant.

M. Thierry Piguet. Je parlais donc des architectes qui ont travaillé sur ce projet. Il n'y a effectivement pas eu d'appel d'offres, mais l'on pourrait se demander s'il est vraiment nécessaire, ici, de respecter l'AIMP, étant donné que ni la Ville ni l'Etat ne sont maître d'ouvrage.

Ce qu'il faut surtout, dans ce projet, c'est que nous donnions un véritable signe politique comme la Ville sait le faire, et pas l'Etat. Oui, nous voulons des lieux pour la culture! Et aussi pour la culture alternative dont, selon moi, Cave 12 fait partie! Ici, nous pouvons mettre à disposition un local susceptible d'accueillir 200 personnes plus de 100 fois par an. Je vous laisse faire le calcul,

Mesdames et Messieurs: tout cela pour un montant annuel de 50 000 francs, c'est assez raisonnable.

Nous voulons donner à Cave 12 la possibilité de créer et de rassembler son public dans un lieu convivial, assez centré en ville. Cette association doit maintenant pouvoir mettre fin à son parcours nomade et s'installer dans un local d'où ses activités pourront rayonner. Si nous continuons à pinailler en renvoyant encore la proposition PR-728 en commission, ou si nous la refusons, nos bisbilles politiques et financières avec le Canton retomberont une fois de plus sur l'acteur culturel genevois, qui souffre déjà assez de nos dissensions.

Par conséquent, même si je juge la proposition mal ficelée, avec un Etat propriétaire qui reste omnipotent et une Ville qui paie plein pot pour la culture, nous accepterons cet arrêté pour éviter que les artistes ne trinquent une fois de plus. Il faut aller de l'avant! Nous voulons que ce projet voie le jour l'année prochaine.

M. Muller nous a parlé d'un morceau de tuyau de chaufferie à déplacer avant l'hiver à l'endroit concerné, ajoutant qu'il attendait le signal politique du Conseil municipal pour engager les travaux. Je suppose que la commission des arts et de la culture lui a déjà donné au mois de juin dernier le signal qu'il attendait, même si la proposition PR-728 n'a pas pu faire l'objet d'un rapport oral à ce moment-là. Et j'imagine que M. Muller, en homme politique confirmé, aura pris les devants – gouverner, c'est prévoir! – et déjà fait changer cette conduite. D'ailleurs, ces travaux ne dépendent pas du tout du projet dont nous discutons ici! Ils sont nécessaires, mais il n'est pas obligatoire d'attendre que nous ayons voté l'arrêté de la proposition PR-728 et que les quarante jours référendaires se soient écoulés pour déplacer cette canalisation de chauffage. Par conséquent, d'après moi, en homme intelligent, M. Muller aura déjà effectué ces travaux. Dans le cas contraire, si nous votons ce projet ce soir, ils pourront commencer dans quarante jours.

Quant à moi, je compte sur l'intelligence et le pragmatisme de M. Muller et du Conseil municipal pour donner un signal politique et culturel fort. Nous avons besoin de locaux pour cette entité culturelle confirmée qu'est l'association Cave 12. Ce soir, Mesdames et Messieurs, je vous engage vraiment à voter oui à ce projet, afin que nous allions une fois pour toutes de l'avant!

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que «le Conseil municipal est là pour aider les gens et non pour leur mettre des bâtons dans les roues», comme cela figure à la page 30 du rapport de majorité PR-728 de la commission des arts et de la culture. Certes, ce projet est mal emmanché. Il concerne une entité artistique pour laquelle notre groupe politique n'a pas de sympathie particulière, mais l'Union démocratique du centre de la Ville de Genève est pour la pluralité de l'expression artistique. On verra bien si tout le

monde, dans cette salle, a le même souci d'honnêteté! Nous pourrions d'ailleurs le révérier tout à l'heure, lorsque nous aborderons la problématique de la subvention du Grand Théâtre.

J'en reviens à Cave 12. Cette association se retrouve sans toit, du fait de son évacuation d'un squat. Un conseiller d'Etat, chargé du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), par ailleurs ancien membre du barreau, met à sa disposition le hangar à vélos de l'Ecole d'ingénieurs, aujourd'hui désaffecté. A l'évidence, des travaux sont nécessaires pour accueillir des artistes à cet endroit. Soit dit en passant, c'est le même DCTI qui délivrera l'autorisation d'exploiter, où figureront notamment toutes les clauses afférentes aux questions de sécurité.

Un conseiller administratif, faisant preuve de pragmatisme – tout comme avec la Compagnie de 1602, lorsque cette dernière a été amenée à quitter les locaux qu'elle occupait à l'école des Casemates – s'est entremis avec l'Etat, puisque celui-ci ne veut pas payer les frais de rénovation du local concerné. Je pense que, devant cet acte de bonne volonté, c'est lui chercher une mauvaise querelle que d'exiger une application «caporaliste» de l'AIMP. Je pense aussi que certains devraient mesurer leurs paroles, quand ils s'attaquent au conseiller d'Etat en charge du DCTI pour l'accuser de procédure irrespectueuse des lois; comme je l'ai déjà dit, il exerçait auparavant la profession d'avocat et il est donc censé connaître le droit!

En conclusion, vaut-il mieux que Cave 12 soit relogée en été 2011 – les travaux nécessaires ne pouvant commencer avant – ou que nous continuions à faire de la mauvaise politique sur un mauvais sujet? Notre groupe – tout comme mon collègue hors parti Jacques Baud, qui est issu de nos rangs et qui a suivi les travaux de la commission des arts et de la culture – est pour la pluralité de l'expression artistique, et il votera le crédit demandé dans la proposition PR-728, même si cela le gêne aux entournures.

Nous avons déjà développé notre position en commission, où nous avons obtenu les cautèles et les garanties nécessaires, dans l'arrêté amendé tel qu'il nous est soumis aujourd'hui, pour qu'il n'y ait pas lieu de perdre davantage de temps avec cette affaire.

M. Salvatore Vitanza (R). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, d'emblée, je vous informe que le groupe radical souhaite renvoyer la proposition PR-728 en commission, car il y a des faits nouveaux. J'entends ici revenir sur cet objet et clarifier certains points.

Tout d'abord, cette proposition aurait dû être étudiée non pas par la commission des arts et de la culture, mais par celle des travaux et des constructions, car

c'est bien de travaux qu'il est question. Toutefois, comme le financement du projet passera par le biais d'une subvention, le plénum l'a renvoyée à la commission des arts et de la culture...

Je précise également que Cave 12 souhaitait que la Ville dépose un crédit d'ouvrage, alors que cette dernière a préféré recommander la solution de la subvention telle qu'elle figure dans la proposition. Mais ce montage financier est inadéquat, et c'est Cave 12 qui en fait les frais. Mes collègues de la gauche souhaitent voter la proposition PR-728 dans l'urgence, sous prétexte que nous l'étudions depuis une année. Mais pourquoi n'ont-ils pas dès le départ renvoyé leur copie à leurs magistrats, en leur indiquant qu'il fallait prévoir un crédit d'ouvrage?

Dans cette affaire, la Ville engagera 1 million de francs pour financer les travaux dans un local propriété de l'Etat. De plus, il sied de préciser qu'aucune étude n'a été entreprise pour évaluer l'état actuel du bâtiment. S'ensuit la problématique de l'appel d'offres, qui n'a pas eu lieu. Pour l'instant, nous n'avons reçu qu'un seul projet, celui des architectes mandatés par Cave 12, qui ont certes travaillé bénévolement jusqu'à ce jour – et je les en remercie au passage – mais, même si je comprends que certains considèrent cela comme un argument, en aucun cas nous n'approuvons ce type de procédure. Finalement, nous avons tout simplement l'impression que, du point de vue des architectes, on nous force la main.

Je passe à la problématique du maître d'ouvrage, qui n'est pas la Ville, mais Cave 12, notre municipalité se contentant uniquement de superviser les travaux. Mais elle les paie à hauteur de 1 million de francs, elle doit donc faire bien plus que cela! Elle doit s'engager activement dans ce processus!

Enfin, le 13 septembre dernier, une réunion d'information a été organisée dans le quartier pour expliquer au voisinage le projet de Cave 12. J'y ai assisté à double titre, en tant qu'habitant et en tant que conseiller municipal. Vous conviendrez certainement, Messieurs les conseillers administratifs, qu'il n'est pas élégant de prévenir les gens seulement une semaine à l'avance qu'une réunion se tiendra la veille du vote sur le sujet concerné! Voilà un nouvel épisode qui nous donne l'impression que la gauche a tout entrepris pour se donner bonne conscience en vue du débat en séance plénière...

Pour en revenir à cette très cordiale réunion du 13 septembre, elle a permis aux habitants du quartier d'exprimer leurs préoccupations. Ils n'ont rien contre Cave 12, mais ils désirent que l'on trouve des solutions aux problématiques liées au bruit, à la salubrité et à la sécurité. (*La plupart des conseillers municipaux bavardent.*) Mais, Madame la présidente...

M^{me} Linda de Coulon (L). Elle dort!

La présidente. Qui se permet de parler de cette manière? Sachez que je ne dors pas! Poursuivez, Monsieur Vitanza!

M. Salvatore Vitanza. Une autre préoccupation est survenue: celle du bruit à l'entrée et à la sortie des concerts. M. Pagani s'est dit prêt à rouvrir la discussion à ce sujet, tant que cela ne remet pas en cause le cadre budgétaire fixé.

Il est à relever que les pétitionnaires souhaitent être entendus par la commission des arts et de la culture. Nous avons auditionné tous les autres acteurs concernés dans cette affaire; il serait donc inéquitable et regrettable de ne pas les écouter non plus. Voyez ce qui s'est passé avec le Musée d'ethnographie de Genève (MEG), Mesdames et Messieurs: nous avons voté son agrandissement à l'unanimité, mais voilà qu'aujourd'hui les travaux ne peuvent pas commencer à cause d'un référendum! Pourquoi? Parce que nous n'avons pas tenu compte des préoccupations de la population.

Dans le cas du local de l'Ecole d'ingénieurs, il semblerait qu'un problème de légalité se pose quant au respect des normes AIMP. Imaginez un instant le temps qui sera perdu si l'affaire est saisie par les tribunaux! Il n'est vraiment pas souhaitable d'en arriver là.

En outre, nous attendons certaines réponses et clarifications que nous n'avons pas reçues en commission des arts et de la culture. Pourquoi avoir choisi la solution de la subvention, au lieu du crédit d'ouvrage demandé par Cave 12? Qui paiera en cas de dépassement de crédit? Et dépassement il y aura, comme toujours quand la Ville engage des travaux... En outre, une convention entre la Ville, l'Etat et Cave 12 doit être signée. Pourrions-nous l'examiner avant de voter l'enveloppe budgétaire pour les travaux? N'avons-nous pas le droit de connaître les vraies conditions fixées par l'Etat? Que se passera-t-il après les vingt ans prévus pour l'octroi du local? Quid du stationnement des vélos, dont le Canton devra s'occuper? En tout cas – bonne nouvelle! – aucune place de parking ne sera supprimée en surface.

J'ajoute que j'ai encore du mal à comprendre pourquoi la Ville devrait payer des travaux effectués sur un bien appartenant à l'Etat. Ne dispose-t-elle pas d'assez de locaux pour reloger Cave 12? J'ai deux propositions à faire dans ce sens. Premièrement, à la suite du départ du Centre pour l'image contemporaine (CIC) de la Maison de la culture de Saint-Gervais, nous pourrions réorganiser cette dernière de manière à libérer un local pour Cave 12. Deuxièmement – et mieux encore – la proposition PR-802, qui figure à notre ordre du jour, prévoit un crédit de plus de 2 millions de francs pour la construction d'un bâtiment destiné aux artistes; ne pourrait-on pas y installer Cave 12?

Enfin, je tiens à rappeler une fois de plus que nous avons le temps d'auditionner les pétitionnaires pour trois raisons. Un: le vote de la proposition PR-728

sera suivi des quarante jours de délai référendaire réglementaires. Deux: il faut déplacer un tuyau de chaufferie pendant que l'Ecole d'ingénieurs sera vide, ce qui ne peut se faire toute de suite. Trois: sauf erreur de ma part, M. Muller nous a dit en commission que les travaux ne pourraient pas démarrer avant le mois de juin 2011.

Au vu de ce qui précède et des plaintes du voisinage, afin de calmer le jeu et de nous comporter de manière responsable, j'en appelle au bon sens du Conseil municipal pour qu'il renvoie la proposition PR-728 en commission. En cas de litige avec les pétitionnaires, tout le monde sera perdant, dans cette histoire! Si vous refusez ce renvoi, Mesdames et Messieurs, le groupe radical aura le regret de refuser cette proposition.

M. Pascal Holenweg (S). Ce Conseil municipal, avant que l'insigne honneur ne me soit accordé – assez hasardeusement – d'y siéger, a fait le choix politique important d'aider les acteurs culturels alternatifs victimes de l'épuration culturelle et sociale lancée à la glorieuse période de l'affaire du squat Rhino, à retrouver des locaux pour travailler et, le cas échéant, à montrer le résultat de leur travail.

Le projet qui nous est soumis ce soir s'inscrit dans la continuité de cette décision politique; à mon humble avis de conseiller municipal débutant, naïf et inexpérimenté, sa portée compense tous les défauts de la proposition PR-728 et les difficultés de la négociation entre le Canton, la Ville et l'association concernée. D'ailleurs, ce genre de problèmes laisse présager ce qui arriverait si les conclusions d'un certain rapport sur l'avant-projet de loi sur les arts et la culture étaient adoptées telles quelles. Quand il y a, dans une négociation, trois parties prenantes avec des logiques, des intérêts et des moyens différents, la discussion est difficile et elle aboutit souvent à des résultats qui ne satisfont personne.

Si le Conseil municipal refuse ce projet ce soir, ce n'est ni la Ville, ni le Canton, ni les conseillers administratifs ni le conseiller d'Etat impliqués qui seront victimes de cette décision, mais l'acteur culturel Cave 12. Dans ce débat, nous faisons de lui l'otage de notre incapacité de négocier correctement avec le Canton sur un objet culturel finalement relativement simple et, surtout, peu coûteux. Songez au montant de la subvention prévue, Mesdames et Messieurs!

Il a été dit hier – cela n'a pas encore été répété ce soir, mais je m'attends à ce que quelqu'un y revienne – que Cave 12 avait été squatteuse au début de ce siècle. Apparemment, ce fait est un crime impardonnable qu'on entend lui faire payer aujourd'hui encore! Pourtant, cette attitude ne reflète pas la position de la Ville, puisque le Conseil municipal a plusieurs fois débattu de la nécessité de reloger des acteurs culturels. Et telle ne sera pas l'attitude des socialistes ce soir. Nous

ne nous faisons pas un devoir politique de reloger d'anciens squatteurs pour rétablir la paix sociale, mais pour assurer le maintien de la diversité culturelle. Sur ce point, je suis pleinement d'accord avec les propos de mon préopinant de l'Union démocratique du centre; cela m'arrive assez rarement, autant s'en féliciter quand c'est le cas...

Ce choix, il nous faut maintenant le concrétiser. Nous pouvons parler de la nécessité de maintenir la diversité culturelle à toutes les séances du Conseil municipal; mais si, chaque fois qu'un projet qui nous est soumis pour tenter de concrétiser cette volonté, nous lui trouvons mille défauts techniques, légaux ou financiers pour justifier son refus, nos discours sur la diversité culturelle n'auront strictement aucune cohérence ni aucune crédibilité.

Des défauts, le projet qui nous est soumis dans la proposition PR-728 en a évoqué quelques-uns tout à l'heure, et ils ont déjà été soulevés en commission, y compris par des commissaires socialistes et d'A gauche toute!. Mais ces défauts ne nous paraissent pas de nature à entraîner un refus du projet lui-même, ce qui empêcherait une association nomade depuis trois ans de se sédentariser.

Je m'étonne – non sans ironie – que la droite genevoise s'oppose à la sédentarisation des nomades, alors que la droite européenne, dans tous les pays voisins, s'obstine à vouloir les encaserner... A Genève, nous avons des nomades culturels! Cave 12 est une association nomade depuis trois ans, à qui l'on promet depuis une année qu'elle pourra se sédentariser. Suivre les recommandations de la droite, c'est la faire attendre encore et continuer son errance. A Genève, on aime les nomades... seulement quand il s'agit d'acteurs culturels de chez nous! On ne peut pas les renvoyer en Roumanie, puisqu'ils ne sont pas des Roms mais des acteurs culturels locaux, donc ils n'ont qu'à poursuivre leur nomadisme, cela ne nous gêne pas... Par contre, cela en gêne certains de leur donner un ancien hangar à vélos pour qu'ils puissent mener leurs activités et les faire partager au public.

J'insiste: Cave 12 nomadise depuis trois ans, et ce n'est pas à cette association de faire les frais des conflits entre la Ville et le Canton, ni de leur incapacité – surtout du côté de l'Etat – de négocier correctement l'attribution de locaux à des acteurs culturels. Mesdames et Messieurs, si vous voulez vous en prendre au conseiller d'Etat ou aux conseillers administratifs impliqués, faites-le! Mais ne pénalisez pas une association qui, dans cette affaire, se retrouve coincée entre le marteau et l'enclume, otage de difficultés dont elle n'est absolument pas responsable et de conflits dans lesquels elle n'est pour rien. La politique d'attribution de locaux à des acteurs culturels alternatifs vaut mieux que les arguties par lesquelles on essaie aujourd'hui de refuser à Cave 12 la possibilité d'être sédentarisée après trois ans de nomadisme.

M^{me} Ariane Arlotti (AGT). Nous avons entendu beaucoup de choses sur la proposition PR-728, mais de quoi s'agit-il en fait? On a invoqué des difficultés de négociation, un projet qui ne serait pas idéal, un lieu inadéquat, l'absence de soutien financier de la part de l'Etat, le déplacement d'une conduite de chauffage avant les vacances d'été, une convention pas encore signée et ne courant que sur vingt ans...

Certaines confusions méritent d'être relevées. Tout d'abord, le Parti démocrate-chrétien avance l'argument selon lequel l'AIMP ne serait pas appliqué. Nous avons bien compris que ce projet ne respectait pas les règles de l'art habituelles! Je l'ai dit hier soir: c'est une exception. Or, tout règlement comporte des exceptions! Il faut donc considérer ce projet comme tel. D'ailleurs, malgré tout, c'est un bon projet. Trois partenaires ont réussi à se mettre d'accord, même si cela a demandé de nombreuses discussions; ce n'est pas rien!

Pendant une année, la commission des arts et de la culture a procédé à toutes les auditions nécessaires pour traiter correctement la proposition PR-728: elle a entendu les représentants du Canton, de la Ville et de Cave 12. Evidemment, elle n'a pas auditionné les pétitionnaires dont il a été question tout à l'heure, puisqu'ils n'avaient pas encore lancé leur pétition à l'époque!

Mais la Ville, prenant les devants, a organisé une séance publique d'information qui s'est déroulée la semaine dernière. M. Vitanza prétend qu'elle a été annoncée trop tard pour permettre à tous les habitants du quartier d'y assister; en tout cas, une soixantaine de personnes sont venues et elles pourront transmettre les informations reçues aux gens de leur immeuble, tandis que nous pouvons nous aussi, en tant que membres du Conseil municipal, servir de relais auprès de la population. Les citoyens ont donc pu poser des questions et exprimer leur avis au sujet du projet de Cave 12. M. Baechler lui-même, auteur de la pétition en question, avait envoyé une liste de questions aux autorités de la Ville, qui lui ont répondu avant la réunion de la semaine dernière. A cette occasion, il a eu la possibilité de poser des questions supplémentaires, mais cela ne l'a pas empêché de lancer sa pétition...

En tant qu'adepte déclaré de l'Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR), et donc en tant qu'amateur de musique, il devrait savoir qu'il y a toujours de petites nuisances sonores à proximité des salles de concerts. Mais enfin, tous ceux d'entre nous qui vivent dans un immeuble ont bien des voisins qui font parfois du bruit! D'ailleurs, je rappelle que des acousticiens professionnels ont travaillé sur l'insonorisation du local destiné à Cave 12, dans le but de réduire au minimum les nuisances sonores. Mais si on exige vraiment le silence total, alors, on peut fermer aussi les bistrots! Dans le cas présent, des normes d'insonorisation des lieux seront respectées.

De plus, cette salle ne drainera pas des foules démentielles! Elle compte entre 30 et 60 places assises, et 250 places debout. Par conséquent, il est inutile de

craindre tout à coup la présence de 3000 personnes sur le trottoir devant l'immeuble! Comme l'ont signalé les représentants de Cave 12, le public de leur association ressemble plutôt à celui d'un théâtre ou à celui de l'AMR. D'ailleurs, depuis qu'elle est nomade, Cave 12 a organisé de nombreux concerts dans la salle de l'AMR, les deux entités se connaissent donc bien.

En ce qui concerne les difficultés de la négociation, il faut quand même préciser que ce projet a été élaboré et validé par les services de l'Etat. L'autorisation de construire est entrée en force et les travaux pourront commencer dès que le Conseil municipal aura voté. De plus, si le projet n'est pas idéal sur certains plans – mais je répète qu'il s'agit d'une exception – il présente l'avantage de ne pas coûter très cher.

Inutile de continuer à tergiverser, à vouloir renvoyer la proposition PR-728 en commission pour discuter encore et revenir en débattre une nouvelle fois en séance plénière. Quant à la pétition, laissons faire! Le projet tient la route, les architectes mandatés par la Ville ont travaillé bénévolement, toutes les questions de base ont été abordées. En ce qui concerne la conduite de chauffage à déplacer, il n'est pas obligatoire d'effectuer les travaux pendant l'été, mais pendant des vacances, afin que l'Ecole d'ingénieurs soit vide pour des raisons de sécurité. D'ailleurs, la conduite en question est située au sous-sol du bâtiment; à la rigueur, on pourrait imaginer que la circulation des personnes dans les couloirs des étages supérieurs ne soit même pas interrompue.

Si nous votons ce soir le crédit demandé dans la proposition PR-728, les travaux pourront commencer après les quarante jours de délai référendaire, par exemple pendant les vacances d'hiver – pour les vacances d'automne, cela me paraît court – ou celles de février. Il n'est pas nécessaire d'attendre les prochaines vacances d'été!

J'en reviens à la question du lieu pas idéal pour répéter que, si nous adoptons cette logique, il faudra alors fermer les bistros! Si l'on ne veut plus au centre-ville de salles où les gens puissent sortir le soir, il faudra en prévoir à la périphérie, ce qui causera des problèmes de transport...

Un autre argument contre le projet de Cave 12 veut que l'Etat n'ait pas donné assez d'argent. Mon groupe s'est lui aussi interrogé à ce sujet, au début. Nous nous sommes demandé pourquoi l'Etat ne concédait qu'un garage qui avait l'air pas trop mal foutu, à première vue – mais nous n'avions pas encore étudié les détails et constaté les infiltrations d'eau dans le béton des murs... Madame la présidente, vous transmettez à M. Piguet que j'attends de voir les propositions du conseiller d'Etat socialiste M. Beer. Puisqu'il a proposé de redoubler d'efforts en faveur de la culture, qu'il donne un peu plus d'argent dans ce sens!

Pour en revenir à Cave 12, nous avons déjà un lieu à lui octroyer. Alors, allons-y! La Ville s'apprête à octroyer à cette association une subvention de 1 million de

francs pour effectuer les travaux nécessaires, dont elle nous garantit qu'elle est capable de maîtriser les coûts. De toute manière, la municipalité lui verserait cette somme par tranches successives et assurerait la supervision des travaux.

Quant à la convention évoquée tout à l'heure, si elle n'a pas encore été signée, c'est pour une raison très simple. Comme elle ne courra que sur vingt ans, si la Ville l'avait signée l'année dernière, on aurait déjà perdu un an à tourner en rond avec les discussions sur ce projet, et cela pourrait continuer encore... En effet, notre plénum montre souvent un certain talent pour faire durer les projets... parce qu'ils sont trop chers ou pas assez chers, parce qu'ils n'ont pas été assez bien étudiés, parce qu'une pétition est sortie du bois tout à coup... Bref, si cette convention n'a pas encore été signée, c'est qu'il fallait attendre le vote du Conseil municipal sur la proposition PR-728 pour le faire! Dès lors, la Ville et l'Etat pourront la signer sans mordre sur le temps de réalisation du projet.

Je crois que j'ai tout dit. Nous ne sommes pas dans une république bananière, Mesdames et Messieurs, je vous encourage donc à voter le crédit demandé dans la proposition PR-728, dont le montant n'est pas si élevé que cela!

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Si vous n'avez pas tout dit, n'hésitez pas à redemander la parole...

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). En premier lieu, j'aimerais recentrer un peu le débat. Je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que nous soutenons les activités de cette excellente association qu'est Cave 12. Nous sommes favorables à ce que des groupes artistiques fassent de l'expérimentation et de la recherche, notamment dans le domaine culturel; c'est plus que souhaitable, et Cave 12 le fait parfaitement bien. Il ne s'agit donc en aucun cas, ce soir, d'orienter sur elle notre débat. Ce n'est pas parce que ce projet a été traité par la commission des arts et de la culture pour décharger celle des travaux et des constructions que nous devons discuter hors sujet.

En fait, de quoi s'agit-il? Où est le problème? Eh bien, c'est simple! L'Etat est propriétaire d'un bien, la Ville paie pour sa rénovation, et l'association Cave 12 peut y faire ce qu'elle veut pendant vingt ans. Voilà! Telle est la proposition que certains jugent «intelligente». J'aurais plutôt envie de dire que c'est une mauvaise habitude!

M. Mark Muller n'a eu qu'un seul tort: celui d'écouter les acteurs culturels à la recherche de locaux et d'avoir accédé à leur proposition. Comme l'a très bien dit M^{me} Arlotti, nous attendons que M. Beer, conseiller d'Etat en charge du Dépar-

tement de l'instruction publique, de la culture et du sport, nous explique au plus vite – la semaine prochaine ou même avant – comment il entend concrétiser ses promesses en matière d'encouragement à la culture. L'Etat étant propriétaire du local destiné à Cave 12, il pourrait compléter son attribution par une subvention d'investissement. C'est ce qui s'appellerait une attitude de propriétaire responsable! Nous attendons donc de M. Beer qu'il soumette une proposition au Grand Conseil pour faire valoir l'excellente association Cave 12 comme elle le mérite.

Dans ce genre d'affaires – car il y a peut-être d'autres propositions analogues à la proposition PR-728 à l'étude dans notre municipalité – tous les acteurs concernés doivent être entendus: les entités culturelles, certes, mais aussi les habitants et les représentants de la Ville. C'est seulement ainsi que nous pourrions assurer une planification harmonieuse des lieux culturels genevois. Et c'est également ainsi que nous comptons gérer de manière responsable la culture dans notre cité.

M. Jacques Baud (HP). Un jour, l'Etat et la Ville de Genève arrêteront peut-être de se tirer dans les pattes... D'après ce que j'entends ce soir, ce n'est pas demain la veille! Le projet qui nous est soumis ici est un bon projet. La commission des arts et de la culture a auditionné les futurs utilisateurs du local concerné et les architectes qui ont étudié le dossier. Je rappelle que je suis à la fois architecte et comédien, je suis un homme de théâtre qui s'y connaît en matière de configuration des salles de spectacle, et j'ai donc pu leur poser toutes les questions idoines concernant la sécurité du bâtiment en termes de construction et d'utilisation des lieux.

Je trouve que ce plénum fait bien des histoires, ce soir, pour une petite association comme Cave 12. On a même évoqué une pétition visant à empêcher la réalisation du projet! Mais avons-nous jamais vu, à Genève, un quelconque projet de travaux qui ne donne pas lieu à des recours? On diminue le jet d'eau, il y a des recours! On l'augmente, il y a des recours! On dit bonjour, il y a un recours! On dit au revoir, il y a un recours! La recourite sévit partout dans notre ville! Par conséquent, inutile de perdre du temps à parler de cette pétition. Acceptons la proposition PR-728 et finissons-en avec cette affaire, il faut aller de l'avant!

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Ce soir, espérons-le, après trois ans de nomadisme, les permanents de l'association Cave 12, les musiciens, les artistes déjà programmés et ceux qui le seront à l'avenir, mais aussi les milieux culturels, l'Etat, la Ville et le public fidèle auront la perspective d'investir dans une nouvelle salle de concerts dédiée aux musiques expérimentales.

L'Etat, via le DCTI, et la Ville ont uni leurs efforts pour trouver des lieux répondant aux besoins des milieux culturels et du public. M. Muller – ce serait un défaut, selon M^{me} Kraft-Babel! – a donc pris langue avec Cave 12 et lui a proposé de mettre à sa disposition le hangar à vélos désaffecté situé en sous-sol sous l'esplanade de la HEPIA. Il a certainement agi en connaissance de cause! Il a rencontré les représentants de Cave 12, et il a discuté avec eux des objectifs de leur association, de son type de programmation musicale et de la spécificité de ses projets.

Le magistrat cantonal savait bien ce qu'il faisait en proposant d'octroyer à Cave 12 ce lieu central situé à proximité de la gare. Cet emplacement est très important, car l'activité de cette association rayonne au-delà de notre canton et de nos frontières, et un public fidèle vient de partout pour assister à ses concerts ou y participer.

En ce qui concerne les éventuelles nuisances sonores dues au public, justement, il ne faut pas confondre le cas de Cave 12 avec celui d'autres lieux de sortie beaucoup plus festifs. Nous parlons ici d'un lieu dévolu à des concerts, pas d'une boîte de nuit ou d'un dancing! Le public ne diffèrera pas de celui qui se rend au théâtre, comme l'a rappelé notre collègue Ariane Arlotti. Cave 12, ce n'est pas un endroit où on va boire un coup. D'abord, le type de musique jouée ne s'y prêterait pas, et l'organisation même des concerts ne le permettrait pas non plus. On n'y va pas juste pour bien se marrer et faire la fête, puisqu'il faut passer par la billetterie avant d'accéder à la buvette – laquelle est d'ailleurs fermée pendant la durée des concerts.

Cave 12 organise environ deux concerts par semaine, en évitant, si possible – mais ce n'est pas systématique – d'en programmer pendant le week-end, quand le public est parfois plus enclin à festoyer. La musique jouée demande une attention soutenue de la part du public, qui est la plupart du temps assis dans la salle, comme il se doit pour une telle écoute. En vingt et un ans d'existence, Cave 12 n'a jamais généré de nuisances sonores: preuve en est qu'aucune plainte n'a été déposée à ce sujet.

Les travaux prévus ont évidemment été étudiés de manière approfondie par les architectes proches de Cave 12 qui ont travaillé sur le projet. Ce dernier englobe l'isolement phonique de la salle de concerts. D'ailleurs, au vu de ce que j'ai dit précédemment, le genre même des soirées qui seront organisées à cet endroit ne favorise pas les nuisances sonores, puisque le public, comme celui d'un théâtre, sortira au compte-goutte sans former d'attroupements. De plus, durant les concerts, il n'y aura aucun va-et-vient des spectateurs. Il faut encore préciser que les concerts de Cave 12 ont lieu à 21 h et qu'ils durent en moyenne une heure; il n'est donc pas question d'y faire la fiesta de 2 h à 5 h du matin!

Je le répète, Cave 12 a derrière elle vingt et un ans d'organisation de concerts, puisque l'association a vu le jour en 1989 dans la cave de Rhino. C'est dire l'ex-

périence qu'elle a acquise en la matière! C'est dire aussi la confiance que nous pouvons lui accorder. Nous devons lui exprimer des remerciements, car son travail est reconnu très loin à la ronde par un public sans cesse plus nombreux et fidèle.

Quant à la convention évoquée tout à l'heure par M^{me} Arlotti, je précise qu'il y en aura deux: l'une entre la Ville et Cave 12, qui sera réévaluée tous les quatre ans, et l'autre entre la Ville et l'Etat, pour la mise à disposition gratuite du local pendant vingt ans. M. Muller a précisé qu'il se comporterait en propriétaire responsable quant à l'assainissement de l'enveloppe du bâtiment, laquelle présente des fissures dans le béton; il nous a également assurés que le Canton prendrait en charge le déplacement de la conduite de chauffage.

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues, le débat de ce soir est intéressant... En effet, le dossier de Cave 12 est une belle illustration de notre difficulté, à Genève, à réaliser des projets. D'abord, nous avons de la peine à élaborer des projets et à les faire aboutir, car il finit toujours par y avoir des gens beaucoup plus intelligents que nous qui présentent des idées prétendument bien meilleures! Ensuite, nous sommes mauvais dans la prise des décisions qui s'imposent.

Ce soir, au nom du groupe des Verts, je demande au Conseil municipal d'aller de l'avant et d'accepter la proposition PR-728. Certains de mes préopinants ont souligné que les négociations entre la Ville et l'Etat ne sont jamais faciles; pour ma part, je relève que, dans le cas qui nous occupe ici, les deux entités ont tout de même réussi à s'entendre pour mettre sur pied une proposition positive. A l'Etat, un magistrat qui n'est pas du même bord que la majorité du Conseil administratif de la Ville de Genève, M. Mark Muller – et je lui rends hommage – a émis une proposition intéressante de mise à disposition de locaux propriété du Canton; à la Ville, un magistrat écologiste a accepté de travailler avec le Canton; et, enfin, le monde associatif représenté par Cave 12 a su mettre ses billes dans ce dossier. Il faut tout de même relever cette fructueuse collaboration! Il est vrai que, depuis quelques années, la relation entre la Ville et l'Etat est nettement meilleure – pour autant, je le précise, que des décisions soient prises et des crédits votés.

Je trouve qu'il s'agit là d'un bon projet. D'aucuns ont émis certaines réserves, mais il a été conduit par des mandataires qui sont des professionnels qualifiés. Certes, nous en conviendrons tous, la procédure suivie est un peu inhabituelle. Mais les gens qui y ont travaillé ont fait preuve de grande créativité et d'imagination pour aller de l'avant et essayer de trouver des solutions.

Dès lors, je ne peux accepter l'accusation de non-respect des normes AIMP. J'en rappelle la teneur: jusqu'à 150 000 francs, on peut faire des mandats de gré à gré; de 150 000 à 200 000 francs, on peut faire des mandats sur invitation avec

trois bureaux. Cela est valable en cas d'appel d'offres public, mais dans le cas présent les mandataires du projet ont travaillé bénévolement! Alors, qu'est-ce que c'est que ces histoires d'AIMP? Il s'agit ici de militants qui ont travaillé gratuitement! Une telle accusation à leur encontre est vraiment hallucinante!

Voilà sur quelle base nous déciderons ce soir d'aller de l'avant ou pas dans ce dossier. Mesdames et Messieurs de la droite, si vous pensez qu'il y a trop de salles de concerts à Genève, dites-le! Mais prenez des décisions et assumez vos choix!

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). J'ai fait hier toute une intervention politique pour expliquer pourquoi les Verts étaient favorables à ce projet. Néanmoins, il y a deux ou trois points sur lesquels il me faut encore insister.

Je commence par la demande de renvoi de la proposition PR-728 en commission. Pourquoi? Parce qu'il y aurait des faits nouveaux! Je ne perdrai pas de temps à expliquer pourquoi lesdits faits nouveaux ne sont plus nouveaux, ni surtout pourquoi toutes les craintes des habitants sont désormais apaisées; ma collègue Marie-Pierre Theubet s'en est déjà chargée. Néanmoins, les Verts s'étonnent que les radicaux ne comprennent pas les échéances à respecter, et qu'ils ne croient visiblement pas leur magistrat cantonal capable de faire ce qu'il a dit.

D'abord, on nous explique que les travaux dans le local destiné à Cave 12 ne pourront pas se faire avant l'été 2011, car il a été précisé en commission qu'ils ne commenceraient pas avant l'été. Certes, les travaux de la commission ont eu lieu avant l'été 2010... Par conséquent, les travaux auraient pu être effectués cet été, ou ils pourront l'être pendant les prochaines vacances, juste avant que l'Ecole d'ingénieurs ne rouvre ses portes.

Ensuite, pourquoi critiquez-vous votre magistrat cantonal, Mesdames et Messieurs les libéraux-radicaux? Il s'est engagé devant la commission des arts et la culture, devant Cave 12 et devant les autorités de la Ville à faire les travaux nécessaires pour assainir les lieux en changeant la conduite de chauffage. Je m'étonne que ce soit vous, représentants du parti unifié libéral-radical, qui lui adressiez des reproches. Pour notre part, nous avons envie de faire confiance à M. Muller dans cette affaire, et nous n'avons pas peur.

Quelqu'un a parlé tout à l'heure d'une prise en otage de Cave 12. Oui, Cave 12 est bel et bien prise en otage, de même que son public, qui aimerait avoir une bonne fois pour toutes la certitude de voir l'association bénéficier d'un lieu fixe. Cette situation dure depuis de nombreuses années! Mais cette prise en otage n'est en tout cas pas le fait de la Ville ou de l'Etat, puisque ces deux entités ont finalement réussi à s'entendre. C'est nous, Conseil municipal, qui en sommes responsables! C'est tous ceux d'entre nous qui, sous de faux prétextes, essaient de

retarder la réalisation de ce projet; tous ceux qui réclament toujours plus d'informations, de petits détails... La petite plume sera-t-elle verte ou rose? On n'en sait rien! Et on s'en fiche, à la fin!

Ce projet est bon, et il faut l'accepter. Maintenant, on le vote! Je crois que les Verts sont le seul groupe de cette enceinte à le trouver sans défaut, mais quoi qu'il en soit il faut quand même l'accepter, car nous devons absolument reloger Cave 12. La situation est idéale: enfin, voilà une solution trouvée par la Ville, l'Etat et l'association concernée! Bien sûr, on peut arguer que l'Etat devrait donner plus... Mais tout le monde pourrait toujours donner plus! La Ville aussi, à la limite!

Nous, nous disons qu'une solution a maintenant été trouvée, et que c'est une excellente chose. L'Etat a des locaux, et il les donne; la Ville soutient la culture, et elle subventionne une association qui effectuera elle-même les travaux requis. A nos yeux, un tel projet est tout simplement porteur d'espoir! Cela démontre que tout le monde a enfin compris la nécessité de se mettre autour d'une table pour trouver une solution en faveur de la culture alternative.

Comme je l'ai déjà dit hier, nous regrettons très fortement que ladite culture alternative commence à disparaître, à Genève. Quand j'étais plus jeune, notre ville était l'une des plus alternatives du monde! Et maintenant, que se passe-t-il? Tous les alternatifs genevois s'en vont, à Berlin ou ailleurs, parce que Genève est de plus en plus morte. C'est vraiment très triste, et je n'ai pas envie de continuer à grandir dans une telle ville; c'est pour cela que je me bats autant sur des objets comme celui-là. Si je passe pour une passionaria de la culture alternative, comme l'a dit M. Finet, ce n'est pas grave! Tant mieux, même! Il est vrai que cela me tient à cœur.

J'en viens maintenant à la problématique des normes AIMP, que la Ville ne respecterait pas dans ce dossier, selon certains. Mais la Ville donne une subvention à une association pour faire des travaux, cela n'a rien à voir avec l'AIMP! De plus, pour l'instant, nous sommes seulement en train de travailler avec les architectes. Je ne vois pas pourquoi la droite essaie d'utiliser cette particularité comme faux prétexte pour refuser le projet, une fois de plus! Je le répète, il est question de subventionner une association qui sera libre d'effectuer les travaux comme elle l'entendra, mais évidemment d'une manière qui convienne à la Ville et à l'Etat – ce qui est largement le cas.

M^{me} Kraft-Babel a prétendu que le plénum avait renvoyé la proposition PR-728 à la commission des arts et de la culture pour soulager la commission des travaux et des constructions! Mais non! Ce n'est pas ainsi que l'on fait de la politique! On ne renvoie pas les objets dans une commission pour enlever du travail à une autre! Si on a voulu renvoyer cet objet à la commission des arts et de la culture, c'est parce qu'il présente une opportunité de retrouver enfin une salle culturelle d'envergure à Genève.

Car c'est bien de cela que nous discutons ici: de redonner à notre cité un lieu de culture alternative. Alors, si tout le monde est d'accord avec cet objectif, votons! J'espère que ce débat ne traînera pas trop encore...

M. Jean-Charles Lathion (DC). Il n'est pas toujours facile d'être le petit grain de sable qui fait grincer la machine huilée de la gauche chargée d'administrer la Ville de Genève... Ce soir, il a beaucoup été question de Cave 12. Je rappelle que, pour ma part, j'ai évoqué dans mon rapport de minorité des procédures non respectées et des précédents inadmissibles qui risquent vraiment de nous mettre en porte à faux avec la population.

Pour ma part, je conçois le rôle des politiques en fonction de la défense du bien public. Et défendre le bien public, ce n'est pas essayer de dresser la Ville contre l'Etat ou l'inverse, ni vouloir montrer pourquoi tel conseiller d'Etat serait meilleur que tel conseiller administratif. C'est assumer les responsabilités qui reviennent à l'autorité que nous constituons. Notre rôle est d'assurer un certain contrôle. C'est dans cet esprit que j'ai conçu mon rapport de minorité; j'ai relevé les incohérences de l'Etat aussi bien que celles de la Ville.

Mesdames et Messieurs, lorsque l'on est élu à une charge de conseiller municipal ou de conseillère municipale, il nous est demandé de veiller à la bonne affectation de l'argent public. En l'occurrence, nous avons plus de 1 milliard de francs à gérer, conformément aux procédures légales. Or, j'ai démontré dans mon rapport de minorité que, dans le cas de la proposition PR-728, elles n'étaient pas respectées. Dans ces circonstances, comment pourrions-nous expliquer à des architectes, des ingénieurs et des entreprises que, en Ville de Genève, le Conseil administratif peut subventionner n'importe quelle entité pour effectuer des travaux comme bon lui semble, avec les architectes qu'elle aura elle-même choisis? Si c'est ainsi que la gauche conçoit la démocratie... En tout cas, cela ne doit pas se passer à Genève, pas plus que dans toute la Suisse d'ailleurs.

J'ajoute encore que le Parti démocrate-chrétien sera ferme au moment du vote: il refusera clairement et fermement la proposition PR-728, sans tergiversation aucune.

M. Salvatore Vitanza (R). J'aimerais intervenir une seconde fois pour commenter certains propos tenus au cours de ce débat. Vous transmettez la remarque qui suit à M^{me} Arlotti, Madame la présidente. A la réunion d'information du 13 septembre, on avait fait venir des architectes pour évoquer les questions d'acoustique. Mais si le projet était parfait sur ce plan, comme elle semble le prétendre, pourquoi son magistrat a-t-il invité ces spécialistes à parler? Et pourquoi

a-t-il en plus garanti de poursuivre la discussion avec les habitants au sujet des nuisances sonores à l'entrée du bâtiment?

Ensuite, Madame la présidente, vous transmettez à M^{me} Klopmann que nous avons confiance en notre magistrat. Nous sommes sûrs que les travaux commenceront en 2011, comme il l'a promis. C'est la gauche qui n'a pas compris ces questions de délai!

Et puis, Madame la présidente, vous transmettez encore à M. Wisard qu'il me semble que le montant des travaux prévus dépasse les 150 000 francs qu'il évoquait tout à l'heure; par conséquent, l'AIMP doit s'appliquer!

Enfin, j'aborde un dernier point que je n'ai pas encore évoqué: dans le cas présent, nous sommes dans le cadre d'une subvention. Vous savez certainement, Mesdames et Messieurs, que l'on ne peut pas voter en 2010 une subvention qui deviendra effective en 2011! Il s'est passé la même chose pour les festivités de l'année Rousseau en 2012, quand la Surveillance des communes a demandé de revoter chaque crédit. Il n'y a donc pas d'urgence. Je rappelle aussi que le million de francs demandé dans la proposition PR-728 n'est pas un investissement, car le bien immobilier à rénover ne nous appartient pas et ne nous appartiendra jamais.

M. Alexandre Wisard (Ve). On ne peut quand même pas raconter n'importe quoi! Je recommence mon explication sur les normes AIMP – mais ça risque de devenir barbant pour tout le monde, à la longue... J'ai effectivement articulé le montant de 150 000 francs, mais je parlais des honoraires des architectes! Pas du coût de la rénovation! Pour les travaux, il est évident que les montants à partir desquels il faut lancer un appel d'offres sont nettement supérieurs – je crois qu'ils se situent autour des 9 millions de francs.

Dans le cas qui nous occupe ce soir, l'autorisation n'est pas encore en force, les soumissions ne sont pas parties. Evidemment, si je devais lancer ces travaux, je mettrais en concurrence au moins quelques entreprises. Mais quoi qu'il en soit, Monsieur Vitanza, vous faites un mauvais procès à ce projet! Je ne voulais pas le dire aussi abruptement, mais vous m'obligez à le faire.

Enfin, Madame la présidente, comme d'habitude, les Verts aimeraient voir qui a envie que ça bouge à Genève. Je demande donc le vote à l'appel nominal.

La présidente. Etes-vous suivi par quatre membres du Conseil municipal au moins, Monsieur Wisard? (*Plus de quatre conseillers lèvent la main.*) C'est le cas. Les votes concernant cette proposition se feront donc à l'appel nominal.

Madame Arlotti, je vois que vous avez demandé la parole, mais je ne peux pas vous la donner une troisième fois, je suis désolée.

M^{me} Ariane Arlotti (AGT). J'ai été mise en cause par M. Vitanza!

La présidente. Mais non, vous n'avez pas été mise en cause! Je suis navrée.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous épargnerai l'historique de tout ce dossier. Entre le début de la discussion hier soir et maintenant, je crois qu'à peu près tout a été dit et dûment débattu. Simplement, je suis obligé de revenir sur quelques points qui semblent donner lieu à des malentendus.

Je commence par les questions de procédure. Je m'étonne que la droite, qui vante toujours l'initiative privée, demande ici l'intervention de fonctionnaires... Pour une fois que l'initiative privée se met en route et décide de prendre en charge tout un projet! Vous me permettrez de sourire, je trouve cela un peu surprenant...

Cela étant, je rappelle qu'il y a déjà eu d'autres cas comme celui que nous traitons ce soir. Par exemple, le Théâtre du Loup a aussi bénéficié d'une solution mixte: de l'argent avait été obtenu de la part de la Loterie romande, les autorités publiques avaient donné des fonds et des privés également. Nous avons laissé aux responsables de cette entité culturelle une certaine marge de manœuvre pour construire sa salle de spectacle, dont Roger Loponte a été l'architecte. C'est ainsi qu'est né le Théâtre du Loup que nous connaissons actuellement, sans être géré par le département des constructions et de l'aménagement de la Ville, ni par le département cantonal analogue. Donc, le cas du dossier Cave 12 n'est pas nouveau. Il y en a déjà eu d'autres où nous avons confié de l'argent à un groupe pour construire ou aménager un lieu culturel.

En ce qui concerne la procédure, je ne suis pas juriste, mais je pars du principe qu'il n'y a rien d'illégal, du moment que l'Etat a donné son feu vert. M. Mark Muller était présent l'autre soir à la réunion de quartier à laquelle vous avez fait allusion, Monsieur Vitanza, et il a dit qu'il soutenait à 100% ce projet. Cela signifie donc que tout est en ordre. Je rappelle qu'il est avocat... Ne soyons donc pas plus royalistes que le roi! Ou alors, ce magistrat serait incompétent, ce dont je doute fort! Je vois que M. Barbey est heureux de m'entendre vanter les qualités de son magistrat... Donc, du point de vue de la procédure, tout se passe normalement, nous sommes bien d'accord!

Maintenant que ce point est clarifié, revenons-en à la réunion de quartier du 13 septembre. La droite en appelle toujours à la démocratie, mais dès qu'on veut

en faire plus, alors elle estime que ça suffit comme ça et que le Conseil municipal peut très bien servir de relais entre la population et les autorités municipales. Dans le cas présent, nous sommes dans un Etat de droit, les détails du dossier ont été publiés, la presse en a parlé, M. Muller, M. Pagani et moi-même avons donné toutes les explications requises. Voilà bientôt deux ans que l'on parle de cette affaire dans les journaux et que les demandes d'autorisation ont été déposées dans les formes. Bref, c'est un sujet d'actualité depuis pas mal de temps! Ne me dites pas que la population n'est pas informée, Monsieur Vitanza!

Et puis, tout à coup, M. Baechler réagit! Je précise, pour qu'il n'y ait aucun malentendu, que c'est son droit le plus strict. Mais il nous a adressé une lettre avec des questions très précises, et nous lui avons répondu par écrit dans le courant de l'été. Nous avons ensuite organisé cette fameuse réunion, où nous avons compté les personnes présentes. Si l'on ne tient pas compte des fonctionnaires venus donner l'information, elles étaient seulement 32... Je n'ai vraiment pas eu l'impression que ce projet mettait tout le quartier en ébullition! Nous avons demandé qui souhaitait suivre les travaux et discuter avec les magistrats, et seules cinq personnes se sont inscrites sur la liste prévue à cet effet, dont M. Baechler.

Je le répète, ce dernier a parfaitement le droit de continuer à s'opposer au projet de Cave 12, mais on ne peut pas m'accuser de ne pas avoir tenu compte de sa pétition, car elle a été lancée justement ce soir-là. Les autorités municipales ne sont donc pas responsables de sa contestation, surtout quand cela fait des mois que nous essayons de répondre à ses questions. Il pouvait lancer sa pétition avant, auquel cas la commission des pétitions l'aurait probablement déjà auditionné.

Mais proposer ce soir le renvoi de la proposition PR-728 à la commission, c'est un peu dilatoire! Enfin, j'ai remarqué qu'il en va souvent ainsi en matière de culture, maintenant: personne ne dit s'opposer à un projet donné, tout le monde le trouve génial – M^{me} Kraft-Babel et M. Lathion compris – mais voilà, ce n'est quand même jamais au bon endroit, et jamais comme il le faudrait!

Il s'est passé un peu la même chose avec le MEG: nous avons procédé à une très large consultation, M. Brochet, président de l'Association pour la défense des arbres de Carl-Vogt, a été reçu plusieurs fois par le magistrat Rémy Pagani, nous avons essayé de discuter avec lui, mais il y a quand même eu le référendum. C'est notre système démocratique qui permet cela: on peut toujours lancer un référendum, même si on est tout seul. Dans le cas du MEG, on verra le résultat... Ce que j'essaie de dire par là, c'est que nous aurons beau consulter à satiété, si quelqu'un s'oppose à un projet, il s'y opposera jusqu'au bout.

Pour en revenir au projet de Cave 12, lors de la réunion du 13 septembre, la plupart des gens qui se sont exprimés se plaignaient du bar situé en bas de l'immeuble. Vous vous en souvenez, Monsieur Vitanza? Cet établissement existe

donc déjà, et ils avaient peur que la salle de concerts ne renforce le bruit qu'il occasionne. Or, ledit bar possède une terrasse à l'extérieur, alors que le local de Cave 12 sera en sous-sol! Nous savons tous que le public en sortira comme s'il sortait d'un théâtre ou d'un spectacle de l'AMR – et pas du tout comme à l'Usine. Jusqu'à preuve du contraire, l'AMR n'a jamais fait l'objet de plaintes pour nuisances sonores!

Voilà les points sur lesquels je souhaitais intervenir ce soir, pour donner des éléments de réponse aux questions posées au cours du débat et préciser le cas de figure dans lequel nous nous trouvons avec la proposition PR-728. Je propose au Conseil municipal d'aller de l'avant et de la voter. Le débat se poursuivra, M. Paganì a dit que nous étions prêts à discuter encore d'éventuelles améliorations ou de problèmes concrets qui pourraient se poser dans le cadre des travaux. Nous sommes d'accord d'aborder ce genre de points, car nous n'avons aucune envie que les gens soient mécontents à la suite de l'installation de Cave 12 dans son nouveau local.

Pour ma part, je suis d'accord avec la majorité qui semble se dessiner ce soir et j'estime que cette association a besoin d'un lieu adéquat pour exercer son art. Le public n'attend que cela. Votez donc ce projet, Mesdames et Messieurs, et après, laissez faire le processus démocratique!

M. Jacques Finet (DC). Je voudrais simplement demander au magistrat s'il tient vraiment à qualifier d'«initiative privée» un projet qui sera réalisé avec de l'argent public... C'est tout ce que j'aimerais savoir, merci!

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Monsieur Finet, personne ne contesterait qu'UBS est une banque privée... (*Applaudissements.*)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, encore une question à l'attention du magistrat, avant de clore définitivement ce débat. En effet, je vois que la majorité est faite. J'aimerais savoir qui paiera en cas de dépassement de crédit pour les travaux.

Des voix. Assez! Assez!

Deuxième débat

Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi de la proposition à la commission des arts et de la culture est refusé par 47 non contre 25 oui (1 abstention).

Ont voté non (47):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M. Jacques Baud (HP), M^{me} Valérie Bourquin (Ve), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M^{me} Vera Figurek (AGT), M. Endri Gega (S), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. Roger Michel (S), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pierre Rumo (AGT), M. Fabien Sartoretti (Ve), M. Gilbert Schreyer (UDC), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté oui (25):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Gary Ben-naim (L), M. Edgar Bordier (R), M. Simon Brandt (R), M. Rémy Burri (R), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M^{me} Renate Cornu (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Guy Dossan (R), M. Jacques Finet (DC), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Robert Pattaroni (DC), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Armand Schweingruber (L), M. Salvatore Vitanza (R).

S'est abstenue (1):

M^{me} Christiane Olivier (S).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (5):

M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Sandra Golay (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Chantal Perret-Gentil (R), M^{me} Andrienne Soutter (S).

Présidence:

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), présidente, n'a pas voté.

(Le Conseil municipal est momentanément composé de 79 membres, le remplaçant ou la remplaçante de M^{me} Catherine Buchet-Harder n'ayant pas encore été désigné-e.)

Mis aux voix à l'appel nominal, l'arrêté amendé par la commission est accepté par 47 oui contre 26 non (1 abstention).

Ont voté oui (47):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M. Jacques Baud (HP), M^{me} Valérie Bourquin (Ve), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M^{me} Vera Figurek (AGT), M. Endri Gega (S), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. Roger Michel (S), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pierre Rumo (AGT), M. Fabien Sartoretti (Ve), M. Gilbert Schreyer (UDC), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté non (26):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Gary Benaim (L), M. Edgar Bordier (R), M. Simon Brandt (R), M. Rémy Burri (R), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M^{me} Renate Cornu (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Guy Dossan (R), M. Jacques Finet (DC), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Robert Pattaroni (DC), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Armand Schweingruber (L), M. Salvatore Vitanza (R).

S'est abstenue (1):

M^{me} Christiane Olivier (S).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (4):

M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Chantal Perret-Gentil (R), M^{me} Andrienne Soutter (S).

Présidence:

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), présidente, n'a pas voté.

(Le Conseil municipal est momentanément composé de 79 membres, le remplaçant ou la remplaçante de M^{me} Catherine Buchet-Harder n'ayant pas encore été désigné-e.)

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 30, alinéa 2, lettre c), du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 998 280 francs destiné à une subvention unique d'investissement à l'association Cave 12 afin qu'elle réalise, dans les limites et selon les conditions stipulées dans une convention de mise à disposition à conclure entre la Ville de Genève et Cave 12, des travaux de rénovation du local sis au 4, rue de la Prairie, à l'Ecole d'ingénieurs de Genève, en vue de son installation dans ces lieux, propriété de l'Etat de Genève.

Art. 2. – L'octroi de la subvention à Cave 12 est expressément subordonné à la bonne et fidèle exécution par cette association de la convention de mise à disposition précitée, cela pour autant que cet accord soit toujours en vigueur et que l'association Cave 12 n'ait pas voté sa dissolution.

Art. 3. – La subvention d'exploitation prévue à l'article premier et destinée

au financement des travaux ne pourra en aucun cas être rallongée ou complétée, pour quelque motif que ce soit.

Art. 4. – La dépense figurant à l'article premier sera réalisée sous réserve de l'obtention d'une convention de l'Etat de Genève, par l'intermédiaire du Département des constructions et des technologies de l'information, pour la mise à disposition gratuite de ces locaux pour une durée de vingt ans en faveur de la Ville de Genève.

Art. 5. – La Ville de Genève, via le département de la culture, mettra gratuitement à la disposition de Cave 12, dans le cadre d'une convention ad hoc strictement personnelle, ces mêmes locaux pour une période de quatre ans, renouvelable après évaluation des activités de Cave 12, et ce jusqu'à atteindre au total la période de vingt ans citée à l'article 4 et cela sous réserve d'une résiliation anticipée pour justes motifs.

Art. 6. – Les locaux mis à la disposition de Cave 12 ne pourront accueillir que les propres manifestations de cette association uniquement, à l'exclusion de tout autre bénéficiaire ou activité.

Art. 7. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 998 280 francs.

Art. 8. – La charge prévue à l'article premier sera inscrite au bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2016.

M. Salvatore Vitanza (R). Madame la présidente, je demande le troisième débat sur cet objet, afin d'essayer de convaincre mes collègues de le renvoyer en commission pour que nous puissions auditionner les pétitionnaires.

La présidente. Nous votons pour savoir si vous êtes suivi par plus du tiers des membres présents, Monsieur Vitanza.

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par plus du tiers de l'assemblée (25 oui, 46 non, 1 abstention).

La présidente. Le troisième débat aura lieu à la séance de 20 h 30, après le traitement des urgences.

Nous avons reçu une motion d'ordre émanant du groupe démocrate-chrétien,

qui demande l'intégration à notre ordre du jour et le traitement en urgence de l'interpellation I-219 de M^{mes} Alexandra Rys, Anne Carron-Cescato, Sandra Golay, Odette Saez, Marie Chappuis et M. Jean-Charles Lathion, intitulée «Crise du logement: la Ville bloque la construction de 75 logements et refuse un terrain mis gracieusement à sa disposition pour des équipements sportifs. Est-on devenu fou?»

Je donne la parole pendant trois minutes au maximum aux auteurs de la motion d'ordre pour s'exprimer sur l'urgence.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Nous avons été interpellés par la Société coopérative d'habitation Genève (SCHG), qui envisage la création de logements sur le site de Vieuxseux. Elle est pleinement engagée dans ce projet. Or, nous avons appris que la Ville faisait opposition et voulait empêcher cette coopérative, qui a déjà fait ses preuves, d'aller de l'avant dans cette réalisation.

Nous souhaitons vivement que le Conseil administratif revienne sur sa décision et encourage la SCHG à faire son travail. Il en va de la création de logements à Genève! Nous savons tous qu'il y a pénurie en la matière! Je ne connais pas la raison qui motive l'attitude du Conseil administratif – et plus précisément de M. Paganì – dans cette affaire; mais si c'est pour bloquer les processus et faire perdre du temps, c'est inacceptable. Nous devons aller de l'avant dans la construction de logements!

La présidente. Je donne la parole à une personne par groupe pour s'exprimer sur l'urgence pendant une minute.

M. Alexandre Wisard (Ve). S'il y a quelque chose qui est bloqué, ce soir, c'est d'abord nos travaux! Et je crois que le Parti démocrate-chrétien en est grandement responsable! Je tiens à le dire! Il se trouve que la SCHG a écrit un courrier à tous les partis...

La présidente. Sur l'urgence, Monsieur Wisard!

M. Alexandre Wisard. Mais oui! Je suis en plein dedans! Je reprends. Il se trouve que cette coopérative a écrit un courrier à tous les partis, et qu'elle est en train de faire sa tournée pour présenter son problème. Le Parti démocrate-chrétien l'a rencontrée le même jour que les Verts; je ne sais pas si c'est aussi le cas des

autres groupes. En tout cas, cette interpellation n'est absolument pas urgente. En effet, il faudrait que tous les groupes aient eu l'occasion d'entrer en contact avec la SCHG avant d'entamer le débat.

D'autre part, j'aimerais bien que nous avançons dans notre ordre du jour! A cause du Parti démocrate-chrétien, en deux jours, nous avons traité deux rapports de commission sur 38! Je rappelle que tous ces points concernent des prestations que nous devrions offrir à la population! Par conséquent, l'interpellation I-219 n'est vraiment pas urgente.

M. Gérard Deshusses (S). Le groupe socialiste était informé de ce dossier, et il attend effectivement une réponse du Conseil administratif à ce sujet. Mais nous ne voyons pas d'urgence à en débattre ce soir.

M. Pascal Rubeli (UDC). Chers collègues, nous n'accepterons pas non plus l'urgence de l'interpellation I-219, et cela pour une raison fort simple: nous n'avons pas été contactés par la SCHG et elle ne nous a donc pas donné l'opportunité de nous exprimer au sujet de son problème. De plus, nous ne savons même pas de quoi il est question exactement!

M. Rémy Burri (R). Comme l'a dit M. Wisard, nous avons été sollicités par la SCHG et un certain nombre de rencontres sont en cours. Certes, le dossier est d'actualité, et la résolution du problème pourrait s'avérer urgente, mais je pense qu'il est bon que les groupes politiques continuent à faire leur travail de contact avec le groupement solliciteur avant que le Conseil municipal ne débattre de ce sujet. Nous n'entrerons donc pas en matière sur l'urgence de l'interpellation I-219.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'interviens au sujet de l'urgence de cette interpellation. Je suis tout à fait d'accord de donner toutes les explications nécessaires, et je trouve que c'est un mauvais procès que vous nous faites en abordant ce dossier de la sorte, Monsieur Lathion.

Dans le cas présent, un plan localisé de quartier (PLQ) avalisé par le Conseil municipal impose un certain nombre de cautions. Je pourrai vous expliquer tout cela en détail à une autre occasion mais, malheureusement, certains groupes qui ont déjà des droits à bâtir profitent de la pénurie de logements actuelle pour tenter

de les augmenter encore. Si nous cédon à leurs revendications, d'autres pourront réclamer des droits à bâtir supérieurs à ceux qu'ils ont déjà. Ce serait instaurer là une inégalité de traitement.

Nous avons donc mis en place avec les intéressés une étude sur l'ensemble du quartier de Vieusseux, afin de redéfinir les droits à bâtir des uns et des autres en vue de construire plus de logements. Mais j'estime qu'il serait injuste de favoriser un groupement plutôt qu'un autre. En conséquence de quoi, je demande au Conseil municipal de refuser l'urgence de cette interpellation.

Nous aurons tout loisir de débattre de ce problème en commission, en temps voulu; si vous le souhaitez, je pourrai vous montrer les plans et vous expliquer ce que fait l'administration municipale pour augmenter le nombre de nouveaux logements – et il est bien supérieur aux 75 dont il est question dans l'interpellation des démocrates-chrétiens! Si nous laissons faire la SCHG, nous nous empêcherions d'élaborer un autre PLQ qui développerait plus intensément les parcelles concernées.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 60 non contre 8 oui (3 absentions).

4. Rapport du Conseil administratif sur la prise en considération de l'initiative populaire municipale «Sauvons nos parcs au bord du lac!» (IN-3)¹.

Suite de la préconsultation

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous avons entamé hier ce débat sur l'initiative IN-3; il avait été convenu que le Conseil administratif nous soumettrait ce soir un projet d'arrêté, que vous avez toutes et tous reçu.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 36C de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
sur proposition du Conseil administratif,

¹Rapport du Conseil administratif, 1082.

arrête:

Article unique. – Rejette la prise en considération de l’initiative IN-3, intitulée «Sauvons nos parcs au bord du lac!»

La présidente. J’ajoute qu’il y a eu entre-temps une discussion entre le bureau, les chefs de groupe et deux de nos magistrats. M^{me} la maire a demandé la parole, je la lui cède très volontiers.

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Mesdames et Messieurs, au nom du Conseil administratif, je réitère nos plus vives excuses pour ce léger retard. Mais nous avons fait diligence afin de vous présenter ce soir, conformément à la demande initiale de M. Froidevaux, le projet d’arrêté qui, je l’espère, facilitera la suite de vos travaux, et notamment votre compréhension de l’objet en question.

Si le Conseil administratif peut encore émettre un souhait sur cet objet, ce serait celui de vous voir le renvoyer en commission pour analyse.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Merci au Conseil administratif d’avoir répondu à l’attente du Conseil municipal et de nous permettre de prendre position maintenant de manière claire par rapport à l’initiative IN-3, au sujet de laquelle nous avons à nous déterminer non plus sur la base de motifs juridiques, mais sur le fond.

Pour le groupe libéral, cette initiative est manifestement excessive et ne répond en rien à l’attente prévisible de la majorité de la population. Au contraire, elle met en péril les développements nécessaires et prioritaires de notre ville, lesquels, quant à eux, correspondent aux besoins essentiels des Genevois. Telle est la raison pour laquelle le groupe libéral vous propose, Mesdames et Messieurs, d’approuver l’article unique du projet d’arrêté du Conseil administratif qui suggère de rejeter l’initiative IN-3. Nous ne soutiendrons donc pas son renvoi en commission.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Après les discussions que nous avons eues tout à l’heure à la réunion des chefs de groupe et du bureau, il nous a semblé insultant de ne pas écouter les personnes qui ont signé l’initiative ou qui se sont donné du mal pour recueillir les signatures. Je suppose que tous ces gens ont des attentes et qu’ils souhaitent les exprimer. Ne pas les recevoir pour en discuter avec eux, c’est

ne pas prendre en compte leur travail civique et, en quelque sorte, nier ce qui fait le fondement de notre démocratie directe.

A mon sens, il faut renvoyer le rapport du Conseil administratif en commission, afin de pouvoir procéder à ces auditions qui me semblent nécessaires pour respecter le travail des auteurs de l'initiative IN-3.

M. Pascal Rubeli (UDC). Chers collègues, comme vous le savez, l'Union démocratique du centre est le parti du peuple suisse... Il n'est donc pas question pour nous de ne pas donner la parole aux citoyens! Dès lors, il est évident que nous voulons auditionner les auteurs de l'initiative IN-3. Pour le faire de manière correcte et concrète, nous renverrons le rapport du Conseil administratif à la commission de l'aménagement.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Bon, l'Union démocratique du centre se veut le parti du peuple suisse... Mais le Parti démocrate-chrétien n'est pas le parti du peuple italien! C'est aussi le parti du peuple suisse! Et du peuple genevois également! Tout comme les autres groupes politiques de cette enceinte, je suppose...

Tout à l'heure, nous avons eu l'occasion de discuter entre chefs de groupe au sujet de l'initiative IN-3. Nous étions pratiquement tous d'accord de renvoyer le rapport du Conseil administratif en commission pour pouvoir traiter la question correctement et, surtout, pour auditionner les gens qui ont quelque chose à dire!

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, ce soir, notre mouvement d'humeur est passé... Tout d'abord, nous accepterons les excuses du Conseil administratif; il est vrai que tout le monde peut se tromper. Ensuite, par gain de paix et parce que nous voulons aussi auditionner les auteurs de l'initiative IN-3, nous renverrons ce rapport à la commission de l'aménagement.

M. Alexandre Wisard (Ve). Tout a été dit. Par respect, ne serait-ce que pour les signataires de l'initiative IN-3, nous auditionnerons leurs représentants à la commission de l'aménagement. Nous acceptons donc le renvoi du rapport du Conseil administratif.

Mise aux voix, la prise en considération du rapport IN-3 est acceptée par 62 oui contre 9 non.

Mis aux voix, son renvoi à la commission de l'aménagement est accepté par 55 oui contre 16 non.

La présidente. Je me permettrai par un petit courriel, en temps voulu, d'attirer l'attention de la présidence de la commission de l'aménagement sur les délais à respecter dans le traitement de cet objet.

5. Résolution du 6 septembre 2010 de MM. Pascal Holenweg, Grégoire Carasso, Endri Gega, Gérard Deshusses, M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Silvia Machado, Martine Sumi, Salika Wenger et Vera Figurek: «Tarifs des TPG: une hausse absurde, injuste, inacceptable» (R-139)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Le Conseil municipal:

- exprime sa totale opposition à la hausse des tarifs des Transports publics genevois (TPG), décidée par le Conseil d'Etat;
- considère que cette hausse est en absolue contradiction avec les objectifs affirmés et réaffirmés par toutes les collectivités publiques genevoises d'incitation à l'usage des transports publics, afin de concrétiser les principes du «développement durable» et, s'agissant de la Ville de Genève, du projet de «ville durable»;
- juge injuste une hausse de tarifs qui, comme toute hausse de tarifs non progressifs en fonction du revenu disponible, va frapper d'abord, et plus durement, les personnes et les familles à bas revenus;
- s'interroge sur la pertinence de lancer, comme viennent de le faire les TPG, une campagne contre la «resquille» en même temps qu'annoncer une hausse de tarifs qui incitera précisément à cette «resquille», en lui donnant, au moins, une apparence de légitimité;
- estime que, plutôt qu'accroître les tarifs des transports publics et alourdir l'effort financier demandé aux seuls usagers des transports publics, il conviendrait de renforcer le soutien financier accordé par les collectivités publiques aux TPG, de telle manière que non seulement les tarifs n'augmentent pas, mais qu'ils puissent diminuer, afin que les transports publics soient réellement accessibles à tous et qu'ils représentent, y compris financièrement, une véritable solution de rechange aux transports individuels;

¹ Annoncée, 898. Motion d'ordre, 1055.

- demande donc au Conseil d'Etat et au Grand Conseil d'annuler les hausses décidées et d'accorder aux TPG, par une augmentation de la subvention cantonale, les moyens nécessaires, dans un premier temps, au maintien des tarifs actuels et, dans un second temps, à leur réduction.

M. Pascal Holenweg (S). J'essaierai d'être le plus bref possible, pour ne pas gâcher le repas de 19 h... Les motivations de notre résolution sont contenues dans son titre: la hausse des tarifs des Transports publics genevois (TPG) est, de notre point de vue, absurde, injuste et inacceptable.

Elle est absurde, parce que totalement contradictoire avec les grandes déclarations de la Ville et du Canton sur la nécessité de convaincre le plus grand nombre d'automobilistes possible d'abandonner leur voiture pour utiliser désormais les transports publics. Elle est absurde et injuste, parce que, comme toute hausse d'un tarif fixé appliquée indistinctement sans tenir compte des ressources de celles et de ceux à qui on l'applique, elle frappera d'abord les plus bas revenus. Absurde et injuste, elle est d'autant plus inacceptable qu'elle ne touche que les usagers des transports publics, comme si on tenait absolument à les punir d'user de ce à quoi on les incite à user!

Plus incohérent encore – du moins si l'on garde pour objectif de conférer quelque valeur à nos propres discours environnementaux et sur la mobilité douce – les TPG annoncent la hausse de leurs tarifs en même temps que les Services industriels de Genève (SIG) annoncent une baisse du prix de l'électricité! Cela fait un certain temps que les TPG ne fonctionnent plus au gaz, au charbon ou au bois... Nous croyions pourtant avoir entendu les autorités genevoises et les TPG eux-mêmes enfourcher d'un joli mouvement de lèvres la trompette du développement durable – mais c'était apparemment pour cracher dedans!

A l'heure des grandes décisions pour l'avenir de la planète, on rend plus attractif ce dont on devrait imposer la réduction – c'est-à-dire la consommation d'électricité – et on décourage l'utilisation de ce à quoi on incite les gens, à savoir les transports publics... Cherchez de la cohérence entre les discours politiques et les décisions des TPG! Vous n'y trouverez que de la schizophrénie! La hausse des tarifs des TPG, décidée, approuvée et ratifiée par des gens qui n'ont pas à la subir, est une véritable incitation à la resquille; personnellement, je n'en suis pas gêné, mais cela posera un gros problème aux TPG eux-mêmes. En effet, alors qu'ils viennent justement de lancer une campagne contre la resquille, ils incitent les gens à y recourir en imposant une augmentation disproportionnée de leurs tarifs.

Il faut le dire: cette hausse est injuste, surtout à Genève qui s'autoproclame ville du développement durable! La mesure décidée par les TPG exige de nous autre chose que notre propre résignation. La seule durabilité que manifeste cette

instance, d'ailleurs, c'est celle de l'incohérence entre ses discours bien-pensants et sa politique «bien-taxante»!

M^{me} Salika Wenger (AGT). Chers collègues, j'imagine que l'on va nous expliquer que la responsabilité du fonctionnement des TPG ne dépend pas de la Ville et que, une fois de plus, les conseillers municipaux s'occupent de sujets qui ne les regardent pas... Faux! Un certain nombre de véhicules des TPG circulent sur le territoire municipal et, de plus, la Ville participe financièrement aux TPG; elle a même des représentants au conseil d'administration. On ne peut donc pas dire que la hausse des tarifs des transports publics ne concerne que l'Etat.

Je ne reviendrai pas sur tout ce que vient de dire mon préopinant, puisque je suis entièrement d'accord avec lui. Mais je trouve cette augmentation particulièrement choquante, d'autant plus qu'elle intervient justement à un moment où l'on constate que les revenus de la classe moyenne sont en train de diminuer drastiquement. Et je ne parle pas des personnes encore plus pauvres! Celles dont on ne parle pas ou plus et qui, elles, se retrouveront dans l'impossibilité de payer un abonnement ou leur billet de bus. Elles auront alors des ennuis et devront payer des amendes, ce qui rendra les transports publics encore plus chers pour leur porte-monnaie!

Je me demande pourquoi nous participons financièrement à une entreprise qui, à mon avis, agit exactement dans le sens inverse de ce que tout le monde prétend défendre. A Genève, on est toujours d'accord avec tout: avec le développement durable, avec une utilisation réduite de l'électricité, et patati et patata... mais à condition que cela ne coûte rien ou même que cela rapporte! Le sujet débattu ce soir le confirme une fois de plus. C'est un phénomène typiquement genevois.

Il me semble que, dans cette enceinte, nous nous préoccupons tous du bien public évoqué tout à l'heure par un représentant du Parti démocrate-chrétien. Or, le bien public, ce n'est pas interdire aux citoyens de se déplacer à un prix raisonnable! En ce qui nous concerne, nous estimons que les contribuables ont déjà payé l'usage des transports publics par leurs impôts, et que Genève mériterait d'avoir des TPG gratuits. Par conséquent, Mesdames et Messieurs, vous imaginez bien que l'augmentation du billet de transport à 3,50 francs ne nous semble pas seulement injuste, mais absurde! En outre, elle arrive à un mauvais moment, quand de plus en plus de gens s'enfoncent dans la pauvreté.

Pour toutes ces raisons, même s'il peut sembler à certains que la résolution R-139 n'est pas pertinente, nous la considérons au contraire comme nécessaire. Il se peut qu'elle pose quelques problèmes de forme mais, je l'affirme une bonne fois pour toutes, ce qui nous importe, à nous, c'est de dire notre révolte! Nous ne

sommes pas d'accord qu'un outil aussi important que les transports publics soit entre les mains de personnes qui décident d'en augmenter les tarifs d'un coup en les rendant inaccessibles.

Lorsque nous avons présenté cette résolution, certains intervenants ont jugé que 3,50 francs pour un billet, ce n'était pas très cher... Oui, on peut bien payer ce prix une fois, deux fois, mais quand on voit le résultat des comptes à la fin du mois, cela signifie moins de confort et moins de possibilités dans les déplacements. Les salaires des classes sociales que je défends mériteraient de servir à autre chose qu'à payer les TPG, qui sont déjà subventionnés avec l'argent des contribuables.

Préconsultation

M^{me} Valérie Bourquin (Ve). Mesdames et Messieurs, sous réserve de la quatrième invite à laquelle nous n'adhérons pas et qui est, au demeurant, hors de propos, les Verts accepteront la résolution R-139, bien que, d'une part, notre parlement ne soit pas tout à fait compétent en la matière, et que, d'autre part, nous ayons peu d'espoir d'être entendus par le Conseil d'Etat. Je veux évidemment parler des quatre conseillers d'Etat de droite à l'origine de cette hausse des tarifs des TPG et qui seront vraisemblablement suivis par leurs collègues de partis au Grand Conseil.

Voilà précisément à quoi riment un parlement et un gouvernement de droite: une augmentation des charges pour la collectivité. C'est très exactement ce qui est en train de se passer. On n'aura pas trop attendu, depuis l'automne 2009... Nous trouverions cette attitude tout à fait normale – bien que regrettable – de la part d'élus de droite, si ces derniers n'avaient pas arrosé leur électorat de promesses en matière de mobilité douce et de pseudo-écologie durant toute la campagne 2009. On en a entendu dans leur bouche, des slogans que l'on aurait cru sortis tout droit du local des Verts! Des discours parsemés de développement durable par-ci et de respect de l'environnement par-là! On croyait rêver! Et on rêvait, effectivement... Cela ne fait pas même une année qu'ils siègent, et loin déjà, les vertes promesses! Loin, la mobilité douce! Loin, la promotion des transports publics!

Mais le pire, à mes yeux, c'est de savoir que certains élus, dans les discussions de couloir, avouent espérer – tenez-vous bien! – décourager les gens de prendre le bus, parce que les transports publics prennent trop de place et encombrant le trafic automobile! Vu le niveau de leur réflexion, comment leur faire comprendre que, s'il y a moins de gens dans les bus, il y en aura forcément plus en voiture? Ces voitures qui engorgent beaucoup plus de mètres carrés par voyageur que n'im-

porte quel autre moyen de transport... Comment le faire comprendre à quelqu'un qui n'y a pas pensé tout seul? Moi, je ne sais pas! Mais je trouve cela pour le moins désolant – et c'est un euphémisme politiquement correct!

Toujours est-il que décider une hausse des tarifs des TPG en décembre 2010 est tout simplement insensé. Les Verts y sont absolument opposés, puisque non seulement il n'y aura pas d'augmentation significative de l'offre Unireso en 2011 mais que, de plus, toute la ville est sens dessus dessous en raison des travaux du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB). Tout le monde en fait les frais: piétons, cyclistes, usagers des TPG, automobilistes, commerçants et habitants! C'est un mal nécessaire, certes, et l'on se réjouit de cette extension du réseau, mais ce n'est certainement pas le moment de faire passer la collectivité à la caisse. Mais voilà, aussi absurde et indéfendable soit-elle, cette décision est prise – du moins par le gouvernement cantonal.

Pour notre part, nous avons contacté nos collègues de parti du Grand Conseil, qui étudient toutes les solutions possibles pour y remédier. Il semblerait d'ailleurs que certains députés envisagent déjà de retourner leur veste, ne trouvant pas d'arguments pour défendre cette position indéfendable. En tout cas, ce n'est pas à la Ville de payer une fois de plus à la place du Canton!

Comme le Conseil municipal n'a pas la compétence de s'immiscer dans le processus décisionnel, la seule chose que nous puissions faire est de nous immiscer dans le débat qui est ouvert – et loin d'être clos – dans les chaumières, et d'exprimer notre désaccord et notre mécontentement par cette résolution. Une fois encore, je doute de son effet, mais j'espère sincèrement que, à l'avenir, la population, au moment de choisir son bulletin électoral, se souviendra longtemps de ce qui n'est autre qu'une trahison de la droite.

M. Jacques Baud (HP). Nous nous battons depuis des années pour que les citoyens posent leur bagnole et prennent les transports publics. Et voilà qu'on décide d'en augmenter les tarifs! Je vois là une mesure un peu aberrante, qui va à l'encontre du combat que nous avons mené dans cette ville et dans ce canton en faveur de la mobilité douce. C'est un peu le serpent qui se mord la queue! Pour les TPG, ce sera une opération blanche: leurs tarifs étant plus élevés, ils auront moins de passagers – car beaucoup de gens ne pourront tout simplement plus prendre les transports publics – et leurs recettes s'en ressentiront.

Mais le pire, c'est que tout cela se fait au détriment des plus démunis. A mes yeux, cette opération bizarre est le fait de personnes qui, elles, ont leur bagnole, leur villa, leur fric, leur pouvoir, leur belle paie... Mais elles oublient que, dans cette ville, il y a des gens qui crèvent de faim – et j'en connais! Donc, il est temps de mettre fin à ces histoires stupides qui vont à l'encontre de la politique sociale de la Ville et du Canton. J'ai dit!

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je tiendrai le discours que M^{me} Salika Wenger prévoyait tout à l'heure, bien entendu... Et je dirai, tout simplement, que ce débat n'a pas lieu d'être dans cette enceinte!

Vous savez peut-être que le contrat de prestations des TPG est à l'ordre du jour du Grand Conseil de la semaine prochaine. Nous pouvons nous attendre à ce que les commissions cantonales des transports et des finances décortiquent ce dossier et fassent leur boulot – c'est-à-dire leur vrai travail parlementaire – en tenant compte des avis transmis par chaque parti à ses représentants respectifs. Par conséquent, le débat sur la résolution R-139 n'a pas lieu d'être ce soir au Conseil municipal, et il n'a aucun sens!

Je rappelle aussi que, la semaine dernière, nous sommes allés à Berne où les billets de bus coûtent 3,80 francs. Or, la municipalité de la Ville de Berne est à majorité de gauche, et les transports publics bernois dépendent de la commune! Alors, si vous voulez avoir des transports publics gratuits, financez-les vous-mêmes! De plus, je trouve tout à fait déplorable que certains, dans cette enceinte, se permettent de faire l'éloge de la resquille, alors qu'ils ont reçu comme nous tous un abonnement TPG gratuit.

Pour toutes ces raisons, nous refuserons d'entrer en matière sur la résolution R-139, et nous attendrons que les députés du Grand Conseil fassent leur travail dans le sens qu'ils jugeront opportun.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Effectivement, il y a des niveaux de compétences qu'il convient de respecter, surtout quand il s'agit d'un objet débattu au Grand Conseil. Mais j'aimerais faire une petite page de publicité, avant 19 h... Mesdames et Messieurs, je vous engage à visiter attentivement le blog de la maire de Genève! Elle y explique son appréciation de la situation dans une analyse fort intéressante. Vous verrez qu'elle justifie la hausse des tarifs des TPG... On n'a donc pas affaire, Madame Bourquin, à une méchante droite contre une gauche généreuse, innocente et naïve! Sur son blog, M^{me} la maire nous fait la démonstration d'une très bonne appréciation de la situation, démontrant ce qui peut justifier l'augmentation du prix des billets des TPG.

Néanmoins, je vous rejoins sur un point. A mon avis, cette hausse de tarifs intervient vraiment à un très mauvais moment. Je me demande quelle est la stratégie des TPG envers la population... C'est assez bizarre de lui imposer une telle hausse, alors que la ville de Genève est en chantier à cause du TCOB. Certes, les TPG argueront du fait qu'il y aura une grande diversification et un enrichissement de leur offre, mais je pense que cette décision découle d'une grossière erreur de communication.

De plus, une telle mesure nous met vraiment dans de beaux draps vis-à-vis de la population. Pour ma part, j'avoue que la réaction des auteurs de la résolution R-139 me semble tout à fait justifiée, mais il est clair que je ne peux pas voter un texte pareil, à cause du ton adopté, de sa forme et de son contenu. J'aurais souhaité que nous puissions en discuter au préalable, ou à la limite en commission. Mesdames et Messieurs de la gauche, vous auriez pu déposer une motion, nous aurions alors eu la possibilité de l'analyser en commission. Mais vous avez opté pour une résolution, et nous ne pourrions par conséquent pas la voter. Nous le regrettons, mais c'est ainsi!

M. Armand Schweingruber (L). Chers collègues, nous sommes face à un problème de gestion d'entreprise – et d'une grosse entreprise à l'échelle cantonale. L'essentiel a été dit par mes deux collègues qui viennent de s'exprimer, mais pour ramener le problème à sa substance essentielle, c'est d'abord une question de compétences. La seule chose que puisse exprimer le Conseil municipal, c'est un souhait, et rien d'autre. Une décision prise ce soir n'aurait en réalité aucune portée effective. Le débat aura lieu au Grand Conseil.

Les TPG sont astreints à une couverture minimale de leur budget par les recettes obtenues; cela correspond de toute manière à des montants pas excessifs, mais cette norme est à maintenir. Je rappelle en outre que le problème de la hausse des tarifs ne se pose pas seulement pour les TPG, mais que l'ensemble des entreprises suisses de transports publics, à commencer par les Chemins de fer fédéraux (CFF), procéderont aux mêmes ajustements au même moment, en raison des mêmes problèmes de couverture suffisante des dépenses. Creuser des trous financiers par un excédent de dépenses chronique et perpétuel, ce n'est pas de la bonne gestion d'entreprise!

Au nom des libéraux, des radicaux et des démocrates-chrétiens, j'annonce que nous ne pourrions pas accepter la résolution R-139.

M. Pascal Holenweg (S). Une petite précision: il n'est effectivement pas de la compétence du Conseil municipal de fixer les tarifs des TPG et c'est précisément pour cette raison que nous déposons une résolution, et non pas une motion ou un projet d'arrêté. Dans une résolution, nous disons ce que nous voulons sur les sujets que nous voulons! Nous pouvons donc parfaitement prendre position sur l'augmentation des tarifs des TPG, à plus forte raison si le Grand Conseil doit en discuter la semaine prochaine. Si nous votons la résolution R-139 ce soir, il connaîtra ainsi la position du Conseil municipal de la Ville de Genève et pourra l'ajouter à celles qui ont déjà été exprimées de-ci, de-là.

Ensuite, il a été rappelé avec raison que cette hausse des tarifs des TPG s'inscrit dans une succession d'augmentations analogues, toutes plus inopportunes les unes que les autres. On propose l'augmentation des tarifs des TPG en même temps que celle des primes d'assurance maladie, des tarifs des CFF, sans parler de la réduction des indemnités de chômage... Le but de l'exercice est-il que la plèbe reste chez elle? Faute de pouvoir se déplacer et se soigner correctement, elle pourra au moins regarder la télévision plus longtemps, puisque les tarifs de l'électricité, eux, vont baisser!

M. Adrien Genecand (R). J'interviens assez brièvement pour dire que ce problème n'est effectivement pas de notre compétence. Certes, la résolution R-139 pourrait servir à exprimer notre point de vue à l'attention du Grand Conseil, comme l'a expliqué M. Holenweg; mais il n'en demeure pas moins que le Conseil municipal n'a aucune décision à prendre dans cette affaire.

De plus, il conviendrait de se souvenir que l'objectif poursuivi est de pousser les gens à souscrire à un abonnement des TPG, et ainsi de les fidéliser. Ainsi, ils emprunteraient régulièrement les transports en commun, et non pas une fois de temps en temps entre leurs trajets en voiture. Je crois que c'est bien ce que vous souhaitez, Mesdames et Messieurs de la gauche!

M. Pascal Holenweg (S). Ils augmentent aussi, les abonnements!

M. Adrien Genecand. Non! Les abonnements pour les jeunes n'augmenteront pas et restent à 450 francs, Monsieur Holenweg – vous transmettez, Madame la présidente. Il faut savoir aussi que les personnes les moins bien loties de notre canton, qui bénéficient de prestations cantonales, reçoivent un abonnement à 60 francs par an. Les bénéficiaires de cette aide sont plus de 30 000! Un effort est donc fait pour que les moins bien lotis utilisent les transports publics toute l'année à moindre prix.

Mais, à partir du moment où l'on décide que les TPG doivent devenir le moyen de mobilité principal dans notre canton, afin de permettre au plus grand nombre de se déplacer par les transports publics pour dégager les routes du trafic automobile, il faut accepter que l'offre et les tarifs augmentent! Le nombre de bus augmentera, de même que celui des conducteurs; cela a un coût, et il est bien normal qu'il soit répercuté sur les usagers.

M. Pascal Rubeli (UDC). Chers collègues, il y a dans cette affaire une question de forme et une question de fond. La question de forme est claire: ce n'est pas

à nous – tel n'est pas notre rôle et ce n'est pas en notre pouvoir – de définir la tarification des TPG. La question de fond peut, elle, être discutée, dans la mesure où il est vrai – cela a déjà été dit – qu'il est très malheureux de présenter aujourd'hui une telle mesure pour la fin de l'année 2010. Cela d'autant plus que les transports publics – et pas seulement eux! – sont perturbés en permanence par le chantier du tram. Cette décision de hausse des tarifs est donc difficilement compréhensible, surtout dans une société qui se précarise de plus en plus, c'est une évidence.

Mais, quoi qu'il en soit, ce dossier sera traité au Grand Conseil la semaine prochaine, et le Conseil municipal n'a pas de pouvoir sur le fond du problème. Il ne peut qu'exprimer formellement son avis. Nous ne pouvons donc rien faire de concret pour changer la donne, dans cette enceinte. Dès lors, nous ne soutiendrons pas la résolution R-139; mais cela n'empêche pas que l'Union démocratique du centre s'interroge sur la pertinence de la hausse des tarifs des TPG, surtout dans le contexte actuel où certains de nos concitoyens sont au seuil de la pauvreté. Mais cette augmentation ne dépend pas de nous!

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, j'aimerais reprendre certains points du discours de mon préopinant radical M. Genecand. Tout d'abord, on ne développe pas les transports publics à Genève – comme ailleurs en Suisse et en Europe – pour laisser plus de place au trafic automobile... Le but affiché est de réduire les nuisances, notamment en matière de pollution de l'air et de pollution sonore, pour avoir une meilleure qualité de vie dans nos centres urbains qui, à l'heure actuelle, sont vraiment sinistrés. Le but de l'opération est donc bien de diriger la mobilité vers les transports publics. Je tenais quand même à le relever.

Ensuite, il ne faut pas dire tout et n'importe quoi au sujet des abonnements! Nous ne cherchons pas du tout à ce que tout le monde ait un abonnement des TPG! Il y a des gens qui se déplacent beaucoup, et d'autres peu; ces derniers n'ont certainement pas l'utilité d'un abonnement annuel, un ticket de temps en temps leur suffit. Or, l'augmentation dudit ticket, dans certains milieux, pèse lourd dans les dépenses.

Pour le reste, tant mieux s'il y a dans notre population une jeune génération qui peut bénéficier d'abonnements adaptés dont les tarifs n'augmenteront pas cette année. D'ailleurs, la plupart du temps, leur achat est assuré par les parents. Et puis, il y a les personnes âgées. Bien évidemment, certaines ont droit à une aide sociale – laquelle, je le signale au passage, est subventionnée par la Ville en ce qui concerne les abonnements des TPG. Mais il y a aussi de nombreuses personnes âgées qui soit ne sollicitent pas cette aide alors qu'elles y auraient droit – c'est leur choix – soit n'y ont tout simplement pas droit; pour ces dernières,

une augmentation de 10% du prix de leur abonnement, ce n'est pas rien! Tout le monde ne roule pas sur l'or, tant s'en faut!

A mon avis, une politique saine en matière de transports publics donnerait la priorité à ce qu'il n'y ait pas d'augmentation – mais plutôt une diminution – du prix des abonnements pour quelque type de population que ce soit. Quant aux gens qui empruntent peu les TPG parce qu'ils n'ont pas besoin de se déplacer beaucoup, il n'y a aucune raison de les pénaliser!

On pourrait prolonger encore davantage la réflexion et se demander pourquoi le Grand Conseil a refusé une augmentation de la subvention des TPG. Si l'on examine la question d'un peu plus près, on constate que c'est simplement pour assurer la baisse d'impôts. Effectivement, quand on a moins de recettes, eh bien, on redistribue moins! Ce que nous avions prédit haut et fort il y a une année se réalise: à savoir que ce sont les milieux les moins privilégiés et les gens les moins protégés qui paient le prix fort de cette baisse d'impôts. Certes, elle permet peut-être à l'Etat d'aller vers des chiffres un peu moins rouges – et encore! Mais quand je vois que le Canton, qui a un budget de 7 milliards de francs, court après 12 millions de francs à cause de la baisse d'impôts et qu'il va finalement les piquer aux gens les plus préférentiels, moi, en tant qu'homme politique de cette municipalité, j'ai honte! (*Applaudissements.*)

M^{me} Valérie Bourquin (Ve). Je serai brève. D'abord, je me réjouis que la droite vienne illustrer le caractère indéfendable de la hausse des tarifs des TPG; à mon avis, elle aurait mieux fait de rester silencieuse, mais enfin... je remercie ses intervenants de s'être exprimés dans ce sens.

A part cela, j'aimerais remettre l'église, la mosquée, la synagogue – ou le bistrot, pour parler vert! – au milieu du village en ce qui concerne la responsabilité de cette augmentation. Il faut dire et redire que ce sont bien les élus de droite au Canton qui ont imposé aux TPG une couverture de 50% de leurs dépenses par leurs recettes, les obligeant par là à augmenter les tarifs Unireso. Donc, arrêtez de dire que les méchants, c'est les TPG, ça m'énerve!

M. Adrien Genecand (R). Vous transmettez à M. Deshusses, Madame la présidente, que je suis parfaitement d'accord avec lui au sujet de la nécessité de dégager nos chaussées du trafic automobile – je n'ai pas dit le contraire, me semble-t-il; si tel est le cas, je me suis mal exprimé et je vous prie de m'en excuser.

D'autre part, il faut savoir que la subvention des TPG sera augmentée et que les investissements pour les TPG seront doublés; ainsi, nous leur donnerons

Résolution: hausse des tarifs des TPG

davantage de moyens. Simplement, à un moment donné, il faut choisir: soit on augmente les impôts, soit on s'en tient au statu quo et l'on cherche à faire avec ce qu'on a. La gauche, qui a toujours réponse à tout, milite systématiquement pour la hausse des impôts; nous, nous voulons faire avec ce qu'on a. Mais c'est un autre débat...

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le discours de la droite n'est pas «faisons avec ce qu'on a», mais «baissons régulièrement les impôts et, ensuite, faisons des coupes»! C'est nous qui disons qu'il faut faire avec ce qu'on a. Et s'il n'y avait pas eu la baisse d'impôts, ne serait-ce que dans notre municipalité, nous disposerions d'environ 40 millions de francs de plus.

L'Etat gère un budget de 7 milliards de francs et, après avoir coupé dans ses recettes fiscales, il vient piquer – il n'y a pas d'autre terme – 12 millions de francs dans la poche des plus démunis, 12 millions de francs sur 7 milliards de francs! Franchement, moi, cela ne me fait pas sourire.

La présidente. Nous avons reçu un amendement déposé par M. Holenweg. Il concerne la dernière invite de la résolution R-139. En réalité, il précise avec justesse ce qui ne l'a pas été dans le texte initial:

Projet d'amendement

« – demande donc au Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat et du Grand Conseil pour annuler (...)»

Mis aux voix, l'amendement de M. Holenweg est accepté par 40 oui contre 31 non.

Mise aux voix, la résolution amendée est acceptée par 38 oui contre 32 non.

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal:

- exprime sa totale opposition à la hausse des tarifs des Transports publics genevois (TPG), décidée par le Conseil d'Etat;

- considère que cette hausse est en absolue contradiction avec les objectifs affirmés et réaffirmés par toutes les collectivités publiques genevoises d’incitation à l’usage des transports publics, afin de concrétiser les principes du «développement durable» et, s’agissant de la Ville de Genève, du projet de «ville durable»;
- juge injuste une hausse de tarifs qui, comme toute hausse de tarifs non progressifs en fonction du revenu disponible, va frapper d’abord, et plus durement, les personnes et les familles à bas revenus;
- s’interroge sur la pertinence de lancer, comme viennent de le faire les TPG, une campagne contre la «resquille» en même temps qu’annoncer une hausse de tarifs qui incitera précisément à cette «resquille», en lui donnant, au moins, une apparence de légitimité;
- estime que, plutôt qu’accroître les tarifs des transports publics et alourdir l’effort financier demandé aux seuls usagers des transports publics, il conviendrait de renforcer le soutien financier accordé par les collectivités publiques aux TPG, de telle manière que non seulement les tarifs n’augmentent pas, mais qu’ils puissent diminuer, afin que les transports publics soient réellement accessibles à tous et qu’ils représentent, y compris financièrement, une véritable solution de rechange aux transports individuels;
- demande donc au Conseil administratif d’intervenir auprès du Conseil d’Etat et du Grand Conseil pour annuler les hausses décidées et pour accorder aux TPG, par une augmentation de la subvention cantonale, les moyens nécessaires, dans un premier temps, au maintien des tarifs actuels et, dans un second temps, à leur réduction.

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 10.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	1490
2. Communications du bureau du Conseil municipal	1490
3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 août 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 998 280 francs au titre de subvention d'investissement à l'association Cave 12 afin qu'elle réalise des travaux de rénovation du local sis au 4, rue de la Prairie, à l'Ecole d'ingénieurs de Genève, en vue de son installation dans ces lieux (PR-728 A/B). Suite du premier débat . . .	1490
4. Rapport du Conseil administratif sur la prise en considération de l'initiative populaire municipale «Sauvons nos parcs au bord du lac!» (IN-3). Suite de la préconsultation	1518
5. Résolution du 6 septembre 2010 de MM. Pascal Holenweg, Grégoire Carasso, Endri Gega, Gérard Deshusses, M ^{mes} Nicole Valiquier Grecuccio, Silvia Machado, Martine Sumi, Salika Wenger et Vera Figurek: «Tarifs des TPG: une hausse absurde, injuste, inacceptable» (R-139)	1521
6. Propositions des conseillers municipaux	1532
7. Interpellations	1532
8. Questions écrites	1533

La mémorialiste:
Marguerite Conus

